

Selon le directeur du Centre de toxicologie du Québec

La MIUF neutralise les défenses immunitaires

par Gilles Provost

OTTAWA — «La mousse isolante d'urée-formol (MIUF) est un produit beaucoup plus dangereux qu'on ne l'a cru jusqu'à maintenant: les dossiers médicaux que j'ai rassemblés à Québec me permettent déjà de conclure qu'elle provoque chez certaines personnes une grave dépression de tout le système immunitaire. Cela les laisse sans défense devant les infections, comme les vieillards en phase terminale ou les victimes de cancer qu'on traite à la chimiothérapie».

Voilà le témoignage-choc qu'a présenté hier le directeur du Centre de toxicologie du Québec, le docteur Albert Nantel, devant la commission Lamoureux, chargée de réévaluer le bien-fondé de l'interdiction de la MIUF.

Exhortant la commission à ne pas tirer de conclusion prématurée sur le caractère relativement anodin des malaises qu'on attribue généralement à la MIUF, le docteur Nantel a soutenu qu'on commence à peine à toucher au cœur du problème. Se disant lui-même «effrayé» par la gravité de ses propres conclusions,

M. Nantel a avoué qu'il a hésité à les formuler publiquement.

«Cependant, je ne pouvais pas garder le silence alors que la commission achève ses audiences et que des familles entières risquent de développer des maladies graves... J'ai atteint un certain niveau de crédibilité en toxicologie au Québec et je ne risquais pas ainsi ma réputation si je n'étais pas moralement certain de ce que j'affirme», a-t-il dit.

M. Nantel a rappelé aux commissaires les articles que LE DEVOIR a publiés récemment sur deux familles dont les en-

fants étaient morts d'un cancer rare. «Ce qui m'a impressionné dans cette affaire, ce ne sont pas tant les décès par cancer, même si ce n'est pas négligeable; c'est surtout que les familles entières étaient frappées d'une multitude d'infections plus rares les unes que les autres», a-t-il déclaré.

«Or, j'ai rencontré au moins quatre autres familles qui présentent les mêmes symptômes. Dans tous les cas, l'évolution est la même: les problèmes classiques liés à la formaldéhyde apparaissent chez l'un ou l'autre, puis cela s'aggrave. En-

suite, cela se répand à toute la famille. Enfin, on passe aux infections de plus en plus graves et leur histoire médicale se transforme en film d'horreur», a-t-il ajouté.

«Je comprendrais que puisse apparaître une infection par champignons même si c'est relativement rare. Mais je ne peux pas admettre que plusieurs membres d'une même famille fassent plusieurs infections par champignons dans la même année juste après avoir fait isoler leur maison à la MIUF. Surtout s'ils sont atteints en même temps d'in-

fections généralisées par toutes sortes de virus ou de bactéries», a poursuivi le docteur Nantel.

Chez toutes ces familles, le docteur Nantel a aussi trouvé des anomalies du sang, ressemblant à des cas de mononucléose mais sans que ce n'en soient vraiment. À titre d'hypothèse de travail, il attribue à cette atteinte sanguine les problèmes immunitaires de ces familles.

«Je ne peux pas attendre les délais normaux de subventions pour la recherche scientifique», a-t-il dit. «On va remuer

Voir page 8: MIUF

Défiant la réprobation, Israël annexe le Golan



Cette photo reprise d'un film tourné dimanche par une équipe de la chaîne de télévision ABC montre des manifestants sifflant et huant les soldats qui bloquent les abords des locaux de Solidarité à Varsovie occupés et saccagés dès samedi soir.

Grèves signalées dans sept régions

Les ouvriers essaient de résister en Pologne

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Au lendemain de la promulgation de l'état d'urgence en Pologne, l'existence de mouvements de grève a été confirmée hier tant par la télévision que par un communiqué diffusé clandestinement par le syndicat Solidarité.

En outre, un comité national de grève clandestin composé des dirigeants de Solidarité ayant échappé à l'arrestation a lancé un mot d'ordre de grève générale à toutes les entreprises du pays, dans une déclaration parvenue hier à la presse occidentale de Varsovie.

La déclaration est signée par cinq membres de la Commission nationale (KK) de Solidarité, MM. Niroslaw Krupinski (vice-président de la KK), Jan Waskiewicz, Andrzej Konarski, et MM. Szumiejko et Przygodzinski.

Selon le communiqué de Solidarité, les grèves sont effectives dans au moins sept régions de Pologne, toutes les usines sont paralysées dans les deux grands centres industriels de Poznan et de Wrocław et des mineurs silésiens ont occupé leurs lieux de travail.

Solidarité indique par ailleurs que l'armée encercle plusieurs usines, se préparant vraisemblablement à en expulser les grévistes pendant le couvre-feu.

Ces informations n'ont pu être confirmées dans la mesure où les communi-

cations téléphoniques et de téléx ont été coupées et où il est interdit aux habitants de Varsovie, qu'ils soient polonais ou étrangers, de se rendre en province.

La télévision polonaise a annoncé hier soir que des arrêts de travail avaient été constatés dans plusieurs usines, que l'armée était intervenue pour enrayer une tentative de grève à l'aciérie Huta Katowice, la plus importante de Pologne, et que des meneurs, membres de Solidarité, avaient été arrêtés.

Le présentateur, revêtu de l'uniforme militaire, a déclaré que la proclamation de l'état d'urgence avait été nécessaire car, dans le cas contraire, Solidarité aurait déclenché un coup d'État avant Noël. Il a montré des documents secrets donnant pour consigne aux syndiqués de s'opposer aux autorités en édifant des barricades.

Des «instructions» pour un dispositif de

guerre civile ont été saisies lors de la perquisition effectuée dimanche au siège de la section Mazowiec de Solidarité, comité du syndicat pour la capitale, a affirmé Radio Varsovie.

Ces «instructions» demandent, dans l'éventualité d'un investissement d'usines par les forces gouvernementales, d'élever des barricades, allumer de grands feux, arracher les pavés, harceler les patrouilles de la sécurité.

Toujours selon la radio, les «instructions» en question suggèrent de s'efforcer de «délager les forces du régime des installations stratégiques et des bureaux».

D'autres «instructions» recommanderaient enfin l'organisation d'un «lotage révolutionnaire des maisons d'habitation».

L'agence PAP a indiqué dans un commentaire que des affrontements étaient à

Voir page 8: Pologne

JERUSALEM (AFP) — Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a fait voter hier au pas de charge par la Knesseth une loi d'annexion du territoire syrien du Golan. Tablant sur la situation internationale pour atténuer les effets des condamnations à l'étranger.

La loi est passée à une vitesse foudroyante par 60 voix contre 17 en première lecture, puis dans la même soirée par 63 voix contre 21 en deuxième et troisième lectures. Le résultat révèle un large consensus israélien à propos d'une mesure qui vise essentiellement à empêcher le retour à la Syrie des hauteurs du Golan, territoire occupé depuis 1967.

La Syrie a condamné la décision d'Israël et les gouvernements américain et égyptien ont déclaré qu'elle constituait une violation flagrante des accords de Camp David, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

À Ottawa, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a fait savoir que le Canada «s'opposerait fortement» à toute action unilatérale d'Israël pour annexer les hauteurs du Golan.

Pour le Canada, a expliqué le porte-parole, le Golan est un «territoire occupé» où se trouvent 250 observateurs de paix canadiens.

M. Begin a monté son offensive en prenant le monde entier par surprise, y compris, selon leurs dires, ses propres ministres. À peine sorti de l'hôpital, où il avait été soigné pendant deux semaines d'une fracture du col du fémur pouvant faire craindre le pire, M. Begin avait convoqué vers midi à son domicile une réunion de cabinet.

Puis il se rendait à 16 h au parlement où, dans une chaise roulante, il annonçait son projet. Avant minuit, la page était tournée. La victoire intérieure du premier ministre est flagrante à cause de la débâcle de l'opposition qui, incapable d'une critique de fond, a réagi en ordre dispersé.

Quelques travaillistes, avec les communistes, ont voté contre, d'autres ont joint leurs voix à celles du gouvernement, la plupart n'ont pas participé au vote. «Nous avons été mis au pied du mur», a déclaré à l'AFP un député travailliste, M. Ouri Sebaga.

La Syrie estime que la décision israélienne «signifie la déclaration de la guerre contre la Syrie et l'abolition du cessez-le-feu», dans une première déclaration gouvernementale rendue publique hier soir à Damas.

«La Syrie, poursuit la déclaration, n'épargnera aucun effort pour la défense de son territoire et de ses intérêts nationaux et pan-arabes». Elle «se réserve le droit de prendre les mesures adéquates face à cette grande violation de la charte des Nations unies et les résolutions de celles-ci, particulièrement celle portant le numéro 338».

Le document rappelle que «le gouvernement syrien a demandé en premier lieu la convocation urgente du Conseil de sécurité de l'ONU pour débattre de cette situation dangereuse qui menace la sécurité et la paix dans la région et le monde, prendre une décision abrogeant les mesures israéliennes et imposer des sanctions sur l'ennemi israélien conformément à la charte et aux résolutions des Nations unies».

«Le gouvernement de Damas, dit aussi la déclaration, invite l'opinion publique mondiale à se ranger à ses côtés pour faire face à cette évolution dangereuse».

La colère, mêlée de stupeur, des

Voir page 8: Israël



Prenant le monde entier par surprise, le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, arrivé à la Knesseth en fauteuil roulant après avoir subi une fracture à la jambe, a fait voter au pas de charge une loi d'annexion du territoire syrien du Golan.

(Photolaser AP)

Le projet de loi 16 sur Hydro-Québec

Le gouvernement impose la clôture

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le gouvernement Lévesque devra imposer à l'opposition libérale l'adoption du projet de loi 16 obligeant l'Hydro-Québec à verser, à même ses revenus, des dividendes substantiels au trésor provincial.

Le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, a inscrit hier au feuilleton de l'Assemblée nationale une motion de clôture des travaux de la commission parlementaire qui étudie, depuis la semaine dernière, chacun des articles de ce projet de loi.

Cette motion de clôture, qui équivaut en réalité à bâillonner l'opposition, fait suite au filibuster que les députés libéraux ont décidé de mener sur cette question.

Pour M. Charron, il s'agit de sa première motion de clôture depuis qu'il dirige les travaux de l'Assemblée nationale, soit depuis un peu plus de trois ans. Cette

motion de clôture constitue cependant le troisième bâillon du gouvernement péquiste, les deux autres ayant porté sur la loi 101 et celle établissant le régime d'assurance-automobile.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que M. Charron s'est résigné à imposer la clôture. Encore la semaine dernière, il avait publiquement invité l'opposition libérale à mettre un terme à son obstruction systématique et à convenir avec le gouvernement d'une procédure pour adopter ce projet de loi.

Son appel est resté lettre morte et son vis-à-vis libéral, M. Gérard D. Lévesque, l'a prévenu, tout aussi publiquement, que l'opposition continuera son filibuster tant et aussi longtemps que le gouvernement ne consentira pas à retirer son projet et à tenir un débat public sur cette question.

En fait, les députés libéraux mènent une guerre à finir contre ce projet de loi depuis l'automne dernier alors qu'Hydro-Québec était appelée à témoigner en commission parlementaire à la fois sur ce texte législatif et sur sa nouvelle tarification.

Pour l'essentiel, l'opposition libérale considère que ce projet de loi constitue une mainmise inacceptable du gouvernement sur Hydro-Québec et oblige cette dernière à hausser indûment ses tarifs. Ainsi, elle estime que l'augmentation moyenne de 16% des tarifs de l'électricité

Voir page 8: Gouvernement

«Moving West»

2) Le budget MacEachen retire ce que la constitution vient de donner

par Michel Vastel

sans intérêt de \$32.000, et le reste de l'hypothèque à un taux réduit de 7 à 8% par rapport aux cours du marché actuel.

Dans les deux cas, la mine de charbon ou le champ des sables bitumineux se

trouvent à 20 ou 30 milles de la ville: les employeurs fournissent aussi le transport, gratuit.

Mais, dans la nuit du 12 novembre 1981, le ministre des Finances, M. Allan MacEachen a soudain décidé de changer les règles du jeu. Ces centaines d'employés ordinaires, qui ne sont pas des «exécutives» en quête de quelque nouvelle «échappatoire fiscale» ont vu, en une nuit, leur salaire net diminuer de \$150 à \$200 par mois.

C'est que, du jour au lendemain, le gouvernement fédéral a décidé de taxer ces «avantages marginaux» que tous les travailleurs transférés ou engagés en Alberta reçoivent, sans pratiquement aucune exception.

La hantise des Québécois déplacés, en Alberta, ce n'est pas la disponibilité de classes françaises pour leurs enfants, mais l'urgence de se loger, décemment. Et le budget de M. MacEachen les in-

Voir page 8: Budget

Restaurant Da Giuseppe

le retour d'un grand restaurant italien avec le fameux chef-expert **MARINI** et le chef italien **PASQUALE**

— facilités pour banquets

1426 ouest, Notre-Dame

tél: 933-5873

heures d'ouv. du lun au ven. 8 h 15-30 am. et dim. 5h-30

CALGARY — Pour déplacer un mineur de la Côte-Nord vers les mines de charbon du sud de la Colombie-Britannique, il a fallu lui offrir une deuxième hypothèque de \$20.000 sans intérêt. Ici, dans la banlieue de Crow's Nest, sur les premières pentes des Rocheuses en arrivant de l'Alberta, la petite maison familiale vaut de \$80.000 à \$90.000.

Pour faire venir un ouvrier spécialisé de Verdun à Fort McMurray — au nord de l'Alberta — Syncrude offre un prêt

Restaurant Butch Bouchard



A Noël et au Jour de l'an... le restaurant sera ouvert de 16h. à 23h.30!

881 de Maisonneuve, Est, tél: 527-1221

Ottawa maintient sa norme pour aider les victimes de la MIUF

par Gilles Provost

OTTAWA — Pour être admissibles à la future «aide humanitaire» d'Ottawa, les victimes de la mousse isolante d'urée-formol (MIUF) devront avoir été malades à cause de cette mousse ou avoir été exposés à des taux de formaldéhyde supérieurs à un dixième de partie par million (0.1 ppm), a déclaré hier le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, à sa sortie des Communes.

Avant de détails jusqu'à la fin des consultations en cours avec l'industrie de l'isolation et avec les gouvernements provinciaux, M. Ouellet a quand même soutenu qu'à peine 10% des 80,000 familles dont les maisons sont isolées à la MIUF sont exposées à des taux de formaldéhyde supérieurs à ce seuil critique de 0.1 ppm.

Pourtant, le rapport déposé hier matin devant la Commission Lamoureux (chargée de réexaminer le bien-fondé de l'interdiction de la MIUF) révèle que l'on a retrouvé plus de 0.1 ppm de formaldéhyde dans 16% des 1,897 maisons isolées à la MIUF qui ont été testées cet automne à travers le Canada.

À l'occasion, de cette séance de la Commission, hier, un fonctionnaire du ministère de la Santé, le Dr G.S. Wiberg, a déclaré aux journalistes que la «norme» de 0.1 ppm est «purement arbitraire». Lui-même avait d'ailleurs contribué à l'établir. Ce caractère arbitraire avait été indirectement confirmé par M. Ouellet il y a quelques jours, lorsqu'il avait indiqué que les tiers des familles sont malades même avec des taux de formaldéhyde inférieurs à ce

seuil critique.

Malheureusement, le rapport déposé hier devant la Commission Lamoureux ne permet pas de vérifier cette information cruciale parce que le document passe sous silence la majeure partie des données rassemblées pendant cette enquête qui aura coûté près de \$2 millions aux contribuables.

Le document préparé par le Centre de coordination et d'information sur la MIUF (rattaché au ministère de la Consommation ne contient en effet qu'une compilation générale des taux de formaldéhyde dans l'air ambiant des maisons canadiennes. Pas un mot sur la gravité variable du problème selon les provinces. Pas un mot non plus sur toutes les autres informations qui devaient être colligées relativement à l'état de santé des occupants, aux niveaux d'humidité dans les murs (l'humidité favorise la dégradation de la MIUF) ou aux quantités de gaz toxiques et de champignons dangereux dans ces mêmes murs.

Les membres de cette commission de révision présidée

par l'ex-organisateur électoral de M. Ouellet n'ont pas jugé bon de poser la moindre question à ce sujet. Les témoins ont aussi fait preuve d'une grande discrétion par la suite, disant suivre les conseils de leur avocat en ne répondant pas aux questions des journalistes.

Les commissaires n'ont pas davantage posé de questions sur un volumineux document qui leur a été remis en même temps (mais dont les journalistes ne devaient pas avoir copie). Ce document démontre toutefois que les tests effectués dans des milliers de maisons n'ont à peu près pas de valeur parce que la campagne d'échantillonnage a été improvisée et confiée à du personnel peu compétent qui ne se souciait aucunement de la qualité des résultats.

Cette «analyse de qualité» réalisée par la Concord Scientific Corporation de Toronto, conclut en effet que la performance générale de la méthode d'échantillonnage a été «bien pire que tout ce qu'on avait prévu».

En effet, la marge d'erreur excède 50% (sic) sur toutes les

mesures de formaldéhyde inférieures à 0.06 ppm et elle atteint même 100% lorsqu'on descend à 0.02 ppm. Chargée elle-même de «garantir» la valeur des résultats, la compagnie Concord soutient au contraire qu'on ne peut considérer comme fiables les mesures inférieures à 0.06 ppm.

Or, la moyenne de toutes les valeurs les plus élevées mesurées dans chacune des maisons isolées à la MIUF est de 0.066 ppm, à peine au-dessus de la limite de détection valide. De plus, une maison dont la teneur en formaldéhyde serait exactement de 0.1 ppm pourrait tout aussi bien avoir une «note» de 0.15 ou encore de 0.06 ppm.

La compagnie Concord affirme aussi que 61% des feuillets d'information qu'elle a pu vérifier (un par maison) étaient incohérents et ne satisfaisaient pas aux normes de qualité initiales. Elle soutient aussi que ces défaillances auraient dû être corrigées sur-le-champ mais que «la hâte avec laquelle on a mené ce programme a empêché en bonne partie d'obtenir un réel contrôle de qualité».

Concord Scientific Corporation estime en outre que les résultats obtenus par la compagnie Technitrol, au Québec et en Ontario, posent plus de problèmes que les autres, mais que la palme de l'incompétence revient aux tests effectués en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Sur le terrain, les inspecteurs de Concord ont constaté que les techniciens ignoraient souvent comment fonctionnaient leurs appareils, si bien qu'ils oublièrent de briser un flacon de révélateur essentiel à une mesure dans les murs. Parfois ils ne prélevaient pas l'échantillon dans la bonne cavité ou bien ils ne prélevaient pas assez de gaz pour que les résultats soient valables.

On déplore aussi le peu d'attention accordée au calibrage des instruments, à tel point que cela rend invalides un grand nombre de mesures. «Toutes les données devront donc être révisées avec soin, écrit-on, surtout pour déterminer s'il est possible de retracer les données qui auraient été faussées par un mauvais calibrage du système d'échantillonnage».

Les professeurs s'estiment aussi productifs au Québec qu'en Ontario

par Rodolphe Morissette

Les professeurs d'université du Québec s'estiment aujourd'hui mieux payés que leurs collègues de l'Ontario. Ils se pensent par ailleurs aussi «productifs» qu'eux.

Répliquant aux allégations récentes des autorités du ministère de l'Éducation, suivant lesquelles les professeurs d'université du Québec seraient à la fois mieux payés et moins productifs que ceux de l'Ontario, la Fédération des associations de professeurs d'université du Québec (FAPUQ) vient de publier ses propres données chiffrées.

Au plan des salaires, la FAPUQ estime, suivant ses

recherches statistiques, qu'en 1979-80, le salaire moyen du professeur québécois est supérieur de \$3,000 à celui de l'ontarien. En 1971, c'était le salaire moyen en Ontario qui dépassait de \$3,000 celui des professeurs du Québec. La Fédération s'empresse cependant de préciser que «les professeurs d'université d'Ontario recourent dans la province voisine aussi ceux du collégial; s'il fallait ajouter à ceux du Québec les professeurs de cégep, «le salaire moyen serait à peu près équivalent dans les deux provinces».

La FAPUQ fait voir que la supériorité récente du salaire des professeurs du Québec ne fait que suivre la tendance générale de l'ensemble des salaires, notamment dans la fonction publique et parapublique. «La rémunération hebdomadaire moyenne est supérieure au Québec à celle de l'Ontario en 1981; elle (lui) était inférieure en 1971.» Voilà qui suit en effet l'indice de croissance de la productivité dans les deux provinces depuis 1971: en 1979, il était passé à 97.8 en Ontario, pendant qu'il atteignait 111.1 au Québec.

Les statisticiens de la

FAPUQ précisent que le salaire moyen des employés des secteurs public, parapublic et parapublic augmentait de 70% entre 1976 et 1981 au Québec, alors que sa croissance en Ontario n'était que de 18% (elle atteignait 44% dans l'ensemble du Canada).

La FAPUQ dit qu'elle ne possède pas encore de chiffres précis quant au salaire moyen des professeurs d'université au Québec en 1981-82, mais que celui-ci se situait autour de \$35,000 en 1979-80.

Quant à la productivité du professeur d'université québécois, la FAPUQ suggère un certain nombre de paramètres. D'une manière générale, l'organisme critique «la productivité telle qu'on semble l'entendre actuellement», qui «s'apparente plutôt aux modèles de production manufacturière qu'aux institutions d'éducation».

Pour évaluer leur productivité, les professeurs estiment qu'il faut d'abord établir la proportion entre le nombre de diplômes discernés en regard des inscriptions. Si l'on ne retient que les diplômes décernés à des étudiants à temps complet (baccalauréats, maîtrises et doctorats), le rapport diplômes/inscriptions était de 98 au Québec et de 100 en Ontario en 1975, puis, en 1980, de 104 au Québec contre 100 en Ontario.

Quant à la proportion entre les diplômes décernés et la population dans son ensemble — autre paramètre, suggèrent les professeurs, le rapport aurait été de 70 à 100 en faveur

de l'Ontario en 1975, mais de 99 à 100, toujours en faveur de l'Ontario, cinq ans plus tard.

Enfin, la FAPUQ pense qu'on devrait évaluer la productivité des professeurs en fonction de la persévérance des étudiants inscrits. Mais elle se plaint de ce que les professeurs ne peuvent, en milieu francophone, diplômer autant de jeunes de 18 à 24 ans qu'ils le voudraient, puisque ces derniers ne s'inscrivent pas à temps complet à l'université autant que le font leurs cousins anglophones. Bref, sous-entend la FAPUQ, il faudrait rendre l'université plus accessible aux jeunes francophones pour que les professeurs puissent afficher une plus grande productivité.

La FAPUQ dénonce d'avance — sans avoir vu les données chiffrées qu'annoncent d'une manière voilée le ministre de l'Éducation, le Dr Camille Laurin, et son sous-ministre en titre, M. Jacques Girard. Elle prétend que de telles études établissant la productivité comparée des professeurs d'université du Québec et de l'Ontario n'existent pas. Elle dit avoir vérifié le fait auprès de l'Association des universités et collèges du Canada, de l'Association canadienne des professeurs d'université et de l'American Federation of Teachers.

Interrogé vendredi dernier au sujet du moment où il publierait ses propres chiffres, le Dr Laurin a simplement donné à entendre qu'«il faudrait bien» qu'il le fasse bientôt.

Une entente de principe chez les commis fédéraux

OTTAWA (PC) — Selon une entente de principe conclue avec l'aide d'un médiateur, plus de 40,000 commis au service du gouvernement fédéral obtiendront des hausses de salaires de 25.25% sur une période de 26 mois, et auront droit à des congés de maternité à salaire complet.

Ces commis font partie de l'Alliance de la fonction publique du Canada. Ils devraient commencer, dès cette semaine, à voter sur cette entente de principe. Selon leur ancien contrat de travail, ils gagnaient en moyenne environ \$16,000; ce contrat est venu à échéance le 12 novembre.

Selon cette entente, ils bénéficieront d'une augmentation de 13% pour les 13 premiers mois, et 12.25% pour les 13 mois suivants. Le système des congés de maternité sera incorporé graduellement aux rouages habituels durant la durée du contrat.

Selon l'ancien contrat, les commis féminins avaient droit à un congé de maternité de 17 semaines, avec des prestations hebdomadaires maximum de \$189 obtenues grâce à l'assurance-chômage. Plus de 75% des commis de la fonction publique sont des femmes.

C'est le deuxième groupe d'employés du gouvernement à obtenir un congé de maternité avec plein salaire.

Le Système d'information à domicile de Vidéotron en phase expérimentale

par Rodolphe Morissette

Le Groupe Vidéotron, une entreprise de Montréal spécialisée dans les télécommunications par câble, entreprend la phase expérimentale de son Système d'information à domicile (SID). En février, 250 abonnés du câble auront chez eux leur terminal, qui leur donnera accès à une variété de services intégrés de télécommunication.

L'ensemble du projet SID, entrepris en 1979 et auquel participent, avec Vidéotron, le ministère fédéral des Communications, l'Institut de recherche en télécommunication par câble et quelques grands télédistri-buteurs, sera mis en application graduellement d'ici la fin de 1983. Il comprend trois modèles de services, dont les deux premiers formeront l'objet d'un essai auprès de 250 abonnés de Vidéotron dès le mois de février.

Le premier modèle diffuse une information de masse suivant un mode programmé: les canaux de télévision standard ou spécialisés (météo, horaires de cinéma ou de spectacles, journaux électroniques, recettes, etc.) retransmettent émissions ou informations à tous les abonnés.

Le second modèle, sélectif, ne permet pas encore la communication interactive avec l'abonné, mais ce dernier intervient dans le système au sens où il peut choisir l'information désirée. La technologie Teldon, mise en oeuvre en l'occurrence, permet au télédistri-buteur de mettre à la disposition de l'abonné un grand nombre de «pages» d'information, qu'il peut choisir: informations communautaires, cotes de la bourse, petites annonces, programmes d'information variés, etc. Vidéotron parle ici d'une banque de 20,000 pages livrées à raison de mille par seconde. Des abonnés peuvent également souscrire à des services spécialisés de télétexte à diffusion limitée.

Le troisième modèle, interactif, qu'on ne mettra à l'essai qu'en juin 1983, permettra à l'abonné d'interroger des banques de données (le vidéotext), de recevoir un enseignement par ordinateur, de se livrer à des jeux vidéo, d'accéder à des calculatrices sophistiquées. L'abonné aura également accès à un système de surveillance, s'il veut par cette technique relier sa résidence à quelque centre afin de le protéger contre le feu et le vol ou accéder à une aide médicale d'urgence.

Parmi tous les nouveaux services que le SID rendra disponibles, la télévision payante, dont les télédistri-buteurs estiment qu'elle rentabilisera tous les autres. Le coût total du projet dont le Groupe Vidéotron a l'initiative s'élèvera à quelque \$2.8 millions. Le gouvernement fédéral y fait sa part et hier, le ministre des Communications, M. Francis Fox, annonçait à Montréal un investissement de \$750,000 du gouvernement dans le projet au titre de l'aide accordée aux projets «industrie-laboratoires».

M. Fox a indiqué qu'on prévoit une demande de l'ordre de 1.5 million au Canada pour ce genre de dispositifs d'ici 1986 (et 50 millions aux États-Unis en 1985). Le ministre de M. Fox a contribué à la mise en route de la technologie Teldon et il s'efforce de la faire connaître dans tous les secteurs des entreprises de télécommunications canadiennes. Le ministre estime que le projet SID permettra à l'entreprise canadienne, dès la première année de mise en marché, de produire quelque 100,000 unités d'interaction entre abonnés et centres de diffusion et de gestion des communications branchés à des réseaux de banques de données.

Les responsables de Vidéotron précisent que 1.5 million de foyers québécois (sur 1.9 million) peuvent actuellement être «câblés» et que 1.06 million sont effectivement abonnés au câble.

guérin
l'éditeur
qui
édite

LE FOLKLORE
du Temps
des Fêtes

Jacques Lamothe
228 pages 8,95\$



Le Folklore du
temps des Fêtes

renferme de nombreuses illustrations et traite de sujets tels que: le Père Noël saint Nicolas ou le p'tit Jésus; le Santa Claus du 20e siècle; l'Avent; la consommation et l'alimentation au temps des fêtes; Noël, ses coutumes et ses traditions; la nativité, la date de Noël; Les Noëls d'autrefois; Les Noëls

d'ailleurs; Le jour de l'An; l'Épiphanie. Le menu des fêtes; Les chansons des fêtes, etc.

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTREAL, H3J 5L3
TEL.: (514) 842-3481

GUÉRIN ÉDITEUR LIMITÉE ET LES LIBRAIRIES GUÉRIN
SOUSHAIENT À TOUS LEURS CLIENTS DE JOYEUSES FÊTES!

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tel.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tel.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tel.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tel.: (514) 843-6241

Votre prochaine
réunion d'affaires
ne sera pas
un casse-tête
grâce au
Château

Montebello

C'est vrai qu'on n'a pas à s'en faire lorsqu'on a prévu sa prochaine réunion d'affaires au légendaire Château Montebello. Pour vous simplifier la vie, nous avons pensé à tout: 17 salles de réunions, dont une pouvant accueillir 225 personnes, en plus de 200 chambres confortables et spacieuses.

P.S. C'est une invitation d'affaires... mais n'oubliez pas votre équipement de ski de fond, votre costume de bain, vos patins, etc...

CP Hotels Ltd
Le Château Montebello

Montebello (Québec) JOV 1L0 (819) 423-6341

130 km à l'ouest de Montréal, 65 km à l'est d'Ottawa, sur la rivière Outaouais.

CP et CH sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited.

On peut s'appeler
Lefebvre et avoir en soi
un peu de Gautier...



Les noces d'Angélique Gauthier
et de Claude Lefebvre eurent
lieu à Baie-du-Febvre
le 25 juillet 1736.

La légende raconte
qu'il y avait assez de plats sur
la table d'honneur pour
nourrir la conversation de
trois villages.

Ajoutez un peu de Gautier
en chacun de vous

1310 VS
803F Route de Pêcheur
801C Napoléon

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Pour les Fêtes,
il faut lire...
et offrir
Simone
de Beauvoir

SIMONE DE
BEAUVOIR
La cérémonie
des adieux

suivi de

Entretiens avec
JEAN-PAUL
SARTRE

Avril-Septembre 1974

ur

GALLIMARD

Alors, c'est la
cérémonie des
adieux? - m'a dit
Sartre comme nous
nous quittons pour un
mois, au début d'un
été, j'ai pressenti le
sens que devaient
prendre un jour ces
mots. La cérémonie a
duré dix ans; ce sont
ces dix années que je
raconte dans ce livre.
(S. de B.)

Gallimard,
\$17.95

Le conseil municipal adopte son budget de \$1 milliard

Un bon budget, dit Lamarre; illusions, répond l'opposition

par Alain Duhamel

Après une semaine d'étude, le budget de 1982 de la Ville de Montréal, prévoyant plus de \$1 milliard de dépenses, a été adopté hier par le conseil municipal, où il a été qualifié tour à tour de «bon budget» et de document trompeur.

«Ce budget n'est pas simplement une image, c'est le reflet de nos orientations, a fait valoir le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre. C'est un bon budget dans le contexte inflationniste que

nous connaissons.» Mais l'opposition ne le voit pas du même oeil.

M. Lamarre parle plus du bilan d'un mandat de quatre ans au cours desquels la croissance des dépenses n'a été que 9,2% en moyenne. L'opposition ne manque pas de lui rappeler que le budget de l'année 1982, avec des dépenses de \$1,1 milliard, un sommet dans l'histoire de la Ville, comporte une augmentation des dépenses de 15,4%.

Le budget municipal comporte une réduction du taux

d'imposition pour la troisième année de suite, de \$3,07 à \$2,97 par \$100 d'évaluation foncière imposable. Cette réduction pourrait être plus importante si l'Assemblée nationale adopte avant l'ajournement de ses travaux pour les Fêtes certaines dispositions du projet de loi 33 accordant aux villes de la CUM la permission d'établir un crédit de taxe foncière de 10% sur les maisons unifamiliales et de 5% sur les duplex et triplex.

Mais avec la hausse des évaluations imposables, particu-

lièrement dans les quartiers de l'ouest de la ville, la facture du contribuable augmentera l'an prochain. Avec un crédit de 10%, le compte de taxes municipales, pour une maison unifamiliale, augmentera de 13,7%, de 8,5% pour un duplex et de 7,1% pour les triplex.

Le conseiller du Groupe d'action municipale (GAM), M. Nick Auf Der Maur, convient avec l'administration municipale qu'elle projette une belle image dans son effort de relations publiques.

«Cela s'explique par une augmentation (175% depuis 1979) du budget du président du comité exécutif, a-t-il affirmé. Il fait bonne image, mais c'est juste une image.»

Quant au conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Michael Faïnstat, se promet bien de reprendre l'analyse des budgets de l'administration municipale depuis 1978 au cours de la campagne électorale. «Ce budget cache un grand nombre de vérités, a-

t-il souligné. Il est bon pour une infime minorité de Montréalais, il est bon pour les constructeurs, mais pour une majorité de Montréalais, c'est un mauvais budget.»

Le budget de l'administration municipale n'est pas, à proprement parler, débattu au conseil municipal, mais étudié. En fait, l'administration municipale présente aux conseillers un fait accompli auquel ils ne peuvent rien changer. Leur influence demeure minimale puisqu'ils ne participent ni à sa préparation, ni à

sa rédaction. Ils l'adoptent après une série d'assemblées au cours desquelles ils ont eu l'occasion d'interroger les directeurs des services municipaux sur le bilan de l'année qui se termine et sur les priorités de l'année qui commence.

«Nous avons assisté à une série de conférences de presse», a dit hier M. Auf Der Maur qui souhaiterait, comme cela se fait dans plusieurs villes importantes du continent, que les conseillers aient une influence réelle sur la prépa-

ration du budget tout au long de l'année.

«On nous dit que l'étude de notre budget ne se fait pas comme dans les autres parlements. Mais nous, nous présentons un budget équilibré, a affirmé M. Lamarre. Pourquoi aurait-il des études pendant des mois et en comités quand on aboutit à des déficits de plusieurs milliards dans les autres parlements?»

Le budget de la Ville de Montréal, tout comme celui de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), a prévu les dépenses en tenant compte de règles actuellement en vigueur, par exemple dans le financement du transport en commun. La part de la Ville au financement de la Commission de transport de la CUM (CTCUM) est de \$68,3 millions en prenant en compte une contribution du gouvernement québécois aux frais d'exploitation équivalente à 40% des revenus et une subvention à la carte mensuelle équivalente à 110% de la réduction consentie à l'usager.

Or, à Québec, le ministre des Transports se prépare à dicter de nouvelles règles de financement qui pourraient bien mener à une hausse de la contribution municipale et à une hausse de la part relative des usagers dans les revenus de la CTCUM.

Les 11 agents de la GRC choisissent d'aller directement à leur procès afin de ne pas prolonger leur «calvaire»

par Bernard Morrier

Le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, devrait déterminer cette semaine la date du procès des 11 agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) accusés de cambriolage et de vol, à la suite des révélations faites devant la Commission Keable.

Hier, devant le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions de la paix, les procureurs des accusés ont fait savoir que ces derniers ne désiraient pas en appeler de la décision du même magistrat, rendue le 1er décembre, de

maintenir les poursuites judiciaires entamées contre eux et ils ont du même coup renoncé à l'étape de l'enquête préliminaire.

«Depuis 1977, ont affirmé les avocats, les prévenus font face, d'une façon ou d'une autre, à l'appareil judiciaire et, cela, publiquement. Le prix en est très élevé pour eux et leurs familles. Leurs carrières et leurs vies personnelles, ne l'oublions jamais, en ont été marquées profondément. Ils ne peuvent que difficilement et péniblement envisager les délais très longs qu'entraînerait inévitable-

ment l'exercice de leur droit d'obtenir un bref devant un tribunal supérieur. Par conséquent, nous avons décidé de tenter, en collaboration avec la Couronne, de trouver un moyen pour procéder, sans tarder au procès.»

Par ailleurs, à la suggestion de la Couronne, représentée par Me Jean-Pierre Bonin, il a été convenu de ne tenir éventuellement le procès que de l'agent Claude Vermette, les résultats de celui-ci, attendus dans les premiers jours de mai 1982, devant déterminer ce qu'il adviendra dans le cas des 10 autres accusés. Lors de la procédure initiale, c'est-à-dire

lors de l'étude de la cassation des accusations sur laquelle le juge Rousseau a statué, c'est le cas de l'agent Dale Boire qui avait été mis en cause.

Lors de leur brève apparition devant le tribunal hier, les procureurs de la défense, Mes Michel Proulx, Pierre Lamontagne, Harvey Yarosky et Morris Fish, se sont élevés contre la décision du juge Rousseau, contestant plus particulièrement sa proposition selon laquelle le droit d'un prévenu à une défense pleine et entière s'arrête là où le droit de l'État commence.

«Cette proposition, ont-ils

fait valoir, place en quelque sorte les membres d'un service de sécurité, compte tenu de leurs fonctions, dans une position qui nierait l'exercice des mêmes droits fondamentaux auxquels une autre personne aurait droit. Nous ne partageons pas non plus votre conviction selon laquelle l'ignorance de la loi n'est jamais une excuse à une accusation criminelle. Il nous semble également bien clair que l'erreur de droit peut être une dé-

fense dans les circonstances actuelles. A notre connaissance, cette opinion n'a jamais été contestée auparavant.»

Les avocats de la défense, citant ensuite un passage de la décision du juge Rousseau où celui-ci mentionne qu'une erreur de droit ne pouvait être invoquée à l'appui de la défense, rappellent au juge qu'il a décidé d'un point important avant même d'entendre la preuve au mérite. «Il nous est

à présent difficile, sinon impossible, de concevoir comment vous pourriez procéder à l'audition de l'enquête préliminaire lorsqu'un point aussi important est préjugé», ont-ils soutenu.

Ils ont ensuite expliqué qu'une contestation juridique pourrait prendre plusieurs années et déplorer qu'un procès dans les plus brefs délais priverait la défense de certains recours que la loi autorise en pareilles circonstances.



Les astronautes au Complexe Desjardins

Dans le cadre d'une tournée canadienne, les astronautes américains Joe Engel (à gauche) et Richard Truly ont visité la métropole hier et se sont notamment arrêtés à l'hôtel de ville, où ils ont été reçus par le maire Jean Drapeau, et au Complexe Desjardins, où ils ont soulevé les applaudissements de centaines de Montréalais en déclarant qu'il n'y avait pas de raison pour que des Québécois ne puissent être à bord d'un prochain vol spatial. Les deux navigateurs de la navette Columbia se sont aussi rendus à Sainte-Anne-de-Bellevue visiter l'usine de la Spar aérospatiale Ltée, compagnie qui a fabriqué le bras-robot dont l'utilisation fut l'un des faits saillants de la plus récente incursion dans l'espace.

(Photo Jacques Grenier)

Bossé libéré de l'accusation d'entrave à la justice dans une cause de fraude

par Bernard Morrier

L'ex-député libéral de Dorion à l'Assemblée nationale, M. Alfred Bossé, a été libéré hier de l'accusation d'entrave à la justice, au terme de son

enquête préliminaire tenue devant le juge Jean Goulet, de la Cour des sessions de la paix.

Bossé, qui était incarcéré depuis son arrestation le 4 décembre dernier, était notamment accusé d'avoir tenté

d'influencer un éventuel témoin dans une cause de fraude de \$135,000, où il serait lui-même impliqué.

Incarcéré pour cette affaire seulement, Bossé pourra donc retrouver sa liberté en attendant que se poursuive son enquête préliminaire dans le dossier de la fraude.

En lui refusant tout cautionnement le 7 décembre, le juge André Chaloux, de la Cour des sessions de la paix, avait affirmé que si Bossé retrouvait sa liberté, il pourrait tenter de faire disparaître des éléments de preuve dans l'affaire des Mines d'étain du Québec.

Au moment de son arrestation, Bossé venait de s'entretenir durant plus de deux heures avec un dénommé Lucien Leblond, dans un restaurant de la rue Fleury. Leblond, qui avait lui-même prévenu les

policiers de cette rencontre, avait été muni d'une mini-enregistreuse, tandis qu'un enquêteur avait pris place à une table voisine du lieu de l'entretien.

Ce policier avait déclaré avoir entendu Bossé dire à Leblond qu'il pourrait probablement récupérer les \$10,000 perdus dans les Mines d'étain du Québec, où tous deux ont travaillé, à condition qu'il témoigne d'une certaine manière lors de l'enquête préliminaire portant sur la fraude de \$135,000 dont l'entrepreneur Raoul Mousseau aurait été la victime.

Toujours selon ce policier, qui avait témoigné à l'enquête sur cautionnement, Bossé devait «piloter» à distance le témoignage de Leblond par différents signes, selon les questions qui lui auraient été posées devant le tribunal.

Aide canadienne à la Chine

PÉKIN (AFP) — Le Canada a décidé de fournir une aide alimentaire d'une valeur de \$2 millions à deux provinces chinoises frappées par des catastrophes naturelles l'an passé.

Un communiqué de presse de l'ambassade du Canada à Pékin précise que le don canadien avait été fait en réponse à l'appel lancé par la Chine aux organisations internationales au début de cette année.

Un protocole d'accord a été signé à cet effet, lundi dernier,

par l'ambassadeur du Canada à Pékin, M. Michel Gauvin, et par le vice-ministre chinois pour les Relations économiques avec les pays étrangers, M. Lian Tianjun.

Les deux provinces concernées par cette aide alimentaire sont le Hubei (centre) frappée par de graves inondations l'an passé, et le Hebei (la province qui entoure Pékin), où une sécheresse catastrophique sévit depuis près de deux ans.



Il est encore temps d'envoyer des voeux de Noël... par satellite pour seulement \$1.00!

En quelques secondes, vous pouvez faire parvenir vos voeux dans certaines grandes villes du Royaume-Uni, en Suisse, à Amsterdam, à Washington D.C., à New York et dans huit grandes villes canadiennes. Comment? Par Intelpost. C'est tout simple.

Un nouveau service offert par la Société canadienne des postes, la société Téléglobe et les Télécommunications CN-CP.*



Rendez-vous au centre Intelpost le plus près de chez vous et choisissez parmi trois modèles déjà imprimés ou, si vous le préférez, envoyez des voeux personnels sur notre modèle spécialement conçu pour cela. Signez et indiquez-nous le nom et l'adresse du destinataire. C'est tout. En quelques secondes, nous transmettrons électroniquement vos voeux à destination et la livraison sera effectuée par la poste le lendemain. Ce service est actuellement offert pour \$1.

À Montréal, le service Intelpost vous est offert à la Maison de la poste, 640, rue Ste-Catherine ouest. Téléphone 283-4623.

Les postes utilisent des techniques de communication de l'ère spatiale pour transmettre rapidement vos voeux à vos parents et amis! Alors, si vous voulez exprimer vos voeux à quelqu'un de bien spécial à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, dans certaines grandes villes du Royaume-Uni, en Suisse, à Amsterdam, à New York ou à Washington D.C., rendez-vous au centre Intelpost de votre bureau de poste.

*Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 1981.

Un service lancé conjointement par les Postes canadiennes et les Télécommunications CN-CP, en association avec Téléglobe Canada.

INTELPOST
Canada



LAFORÉT MAÇON-VILLAGES □ 449¢

MAÇON DROUHIN □ 430

MEURSAULT □ 450¢

La qualité vous donnera toujours satisfaction si la bouteille est signée...

Joseph Drouhin
Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Golan: Begin choisit un moment favorable

JERUSALEM — Le premier ministre d'Israël, arrivé tout droit de l'hôpital à la Knesseth dans un fauteuil roulant, a demandé au parlement israélien d'approuver, hier soir, la décision d'annexer le plateau du Golan, prise le matin même, par son gouvernement.

Pourquoi Menahem Begin a-t-il jugé nécessaire et possible d'annexer le Golan en ce moment précisement? Et pourquoi cette hâte, au point que la Knesseth fut prise — procédure sans précédent — de voter la loi d'annexion en première, deuxième et troisième lecture, ramassées en une seule soirée?

La hâte s'explique, nous assure-t-on à Jérusalem, par le désir d'enlever aux capitales étrangères le temps d'exercer des pressions sur le gouvernement israélien. «Pour éviter des pressions et des menaces — que l'on serait peut-être obligé, ensuite, de mettre à exécution — il fallait agir vite et placer le monde devant un fait accompli», nous dit-on à Jérusalem.

Le moment choisi par le gouvernement Begin n'est pas dû au hasard. Selon le premier ministre d'Israël, conseillé et soutenu, à fond, par son ministre de la Défense, Ariel Sharon, le moment est aujourd'hui particulièrement favorable pour l'annexion du Golan, d'un point de vue international.

1) Après l'échec de la conférence au sommet de Fes, le monde arabe est divisé, déchiré par des querelles internes. La Syrie elle-même est minée à l'intérieur, par les attentats des frères musulmans et une partie importante de son armée est embarquée au Liban. En outre, le sommet de Fes a démontré que «même un plan de paix arabe inacceptable pour Israël, est encore rejeté par la Syrie et les autres membres du front du refus de l'existence d'Israël», devait dire à la Knesseth Menahem Begin.

2) Le président syrien Assad vient de déclarer à un journal koweïtien que même si l'OLP reconnaissait, un jour, l'État d'Israël, la Syrie, elle, ne reconnaîtrait pas l'entité.

3) Enfin, au moment où les regards du

par
Victor Cygielman
collaboration spéciale

monde entier sont tournés vers la Pologne, l'annexion du Golan ferait moins de vagues. Surtout, l'Union soviétique empêtrée dans la crise polonaise et devant, peut-être, prendre des décisions capitales à ce sujet, ne pourra intervenir au Moyen-Orient pour secourir Hafez Assad.

Tel aurait été, pour l'essentiel, le raisonnement du premier ministre d'Israël et de ses plus proches conseillers.

Par ailleurs, l'annexion du Golan, votée cinq mois avant l'évacuation par les forces israéliennes du dernier morceau du Sinaï, constitue un test pour l'Égypte de Moubarak. Le président Moubarak est maintenant placé devant un dilemme pénible: ou désapprouver la décision de M. Begin de façon modérée et s'attirer, par là-même, la colère du monde arabe et peut-être réveiller les forces de l'opposition en Égypte même. Ou bien attaquer Israël de front, se solidariser, à fond, avec la Syrie, et mettre en danger la paix avec Israël, ainsi que le retrait des forces israéliennes du dernier tiers du Sinaï.

Il est évident que pour le gouvernement Begin annexer le Golan, maintenant, est une façon habile de mettre Moubarak à l'épreuve, à un moment particulièrement critique pour l'Égypte.

Enfin, d'un point de vue interne, l'annexion du Golan affaiblira la pression sur le gouvernement Begin exercée par les milieux ultra-nationalistes, en Israël, qui s'opposent à l'évacuation du Sinaï et au démantèlement des colonies d'implantation juives et, avant tout, de la ville de Yamith. Le gouvernement israélien vient de rassurer l'Égypte que le traité de paix sera respecté à la lettre, et que toutes les troupes israéliennes — et tous les colons israéliens — auront quitté le Sinaï d'ici le 26 avril 1982.

Moscou satisfait du coup avertit l'Occident de se tenir à l'écart

MOSCOU (AFP) — Le Kremlin a officiellement exprimé hier sa satisfaction des événements de Pologne et mis en demeure l'Occident de se tenir à l'écart de cette affaire strictement polonaise.

Dans le même temps, en précisant aussi vite où vont ses sympathies, le Kremlin, estimant les observateurs diplomatiques, entend peser de tout son poids sur le comportement de ceux qui, en Pologne, songeraient à lancer un mouvement de résistance nationale aux mesures édictées par le conseil militaire de salut national.

Les analystes politiques sont en effet plus surpris par la rapidité de la réaction — connue par le biais d'une

«déclaration autorisée» de l'agence Tass — que par son contenu. Le soulagement exprimé dans les milieux soviétiques dès hier matin montrait à l'évidence que le coup de force de Varsovie avait eu l'aval de la direction soviétique.

La déclaration autorisée de Tass comporte quatre considérations essentielles:

— Les mesures décidées en Pologne vont dans le bon sens pour «résorber la crise, défendre la légalité et rétablir l'ordre social». En privé, les officiels soviétiques sont unanimes à dire: «C'est la seule chose qui restait à faire, et l'on peut même s'étonner que cela n'ait pas été fait plus tôt».

— Les «événements» survenus dans la nuit de samedi à dimanche sont du ressort des seuls Polonais, et toute autre interprétation constituerait «une tentative d'ingérence» dans les affaires intérieures de ce pays.

— La Pologne reste un «maillon indestructible» de la communauté socialiste et fait de l'alliance soviéto-polonaise la «pierre angulaire» de sa politique. Très habilement, c'est sur ce dernier point que le Kremlin exprime ouverte-

ment sa satisfaction de ce qui s'est passé, cette fin de semaine, à Varsovie.

Soulagement et satisfaction s'expliquent aisément. L'action du général Wojciech Jaruzelski, premier ministre polonais, et de son armée évite au Kremlin de monter en première ligne, déchiré qu'il était depuis plusieurs mois sur la manière de rétablir l'ordre communiste à Varsovie sans se compromettre directement. La situation en Pologne a atteint ces derniers jours le «point de rupture» et l'on reconnaît dans les milieux soviétiques que même les éléments les plus modérés de la hiérarchie auraient eu du mal à ne pas se rallier à une solution radicale.

Sur le cours futur des événements, les Soviétiques affichent une certaine sérénité comme s'ils ne croyaient pas à la possibilité d'un mouvement de résistance nationale en Pologne. Au contraire, ils se déclarent «optimistes» car l'état de siège et les mesures qui l'accompagnent — selon eux, de nature à «endiguer le chaos qui menait la Pologne à une guerre civile».

Visiblement, pour Moscou, la première phase de la manœuvre a réussi. La mise en garde du Kremlin à l'Occident signifie-t-elle qu'en l'état actuel des forces en présence, les Soviétiques sont assurés du succès de l'opération? La question reste posée dans les chancelleries occidentales de Moscou, où l'on est conscient que l'intervention des militaires à Varsovie est le dernier degré de l'escalade avant l'entrée en jeu, si nécessaire, de l'Armée rouge.

L'état de siège en Pologne constitue un premier pas vers la normalisation, a commenté également hier soir la télévision soviétique, dans un long reportage consacré à la situation à Varsovie.

Le journaliste a rappelé «les préoccupations et les inquiétudes» soviétiques face à la crise polonaise, et a affirmé que des milliers de télespectateurs avaient écrit pour demander: «Quand va-t-on mettre fin aux forces antisocialistes en Pologne?»

Le présentateur a répondu: «Un pas a été fait». Il a ajouté que les Soviétiques sont «solidaires du peuple polonais».

Le PC français tient Solidarité responsable

PARIS (AFP) — L'épreuve de force engagée par le général Jaruzelski contre le syndicat libre polonais Solidarité constitue aussi une épreuve pour la gauche française, sept mois après la formation d'un gouvernement socialiste à participation communiste en France.

Dans le concert unanime de condamnations qui s'est élevé dès dimanche de tous les secteurs de la vie politique et syndicale française, deux voix font partielle défaut: celle du Parti communiste (PCF) et celle du syndicat qui lui est proche, la Confédération générale du travail (CGT).

Aux propos du premier ministre socialiste, M. Pierre Mauroy, faisant part dimanche soir à la télévision «des plus graves inquiétudes du gouvernement français», s'oppose la réserve prudente sur la suite des événements et la condamnation à peine voilée de Solidarité par M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF. «Il est dommage que les difficultés et les surenchères aient entravé le processus en cours et conduit à la situation d'aujourd'hui», a déclaré le dirigeant communiste qui demande que «rien ne soit fait qui favorise l'affrontement entre Polonais».

Avec moins de précaution de langage, le responsable de la politique étrangère de l'Humanité, organe du PCF, signe un éditorial dans lequel il dénonce «surtout les excès de Solidarité qui ont ruiné l'espoir qui était né». Ces excès ont désorganisé l'économie, créé un état de pénurie, de désordres et de grèves permanentes. Ils ont attisé une tension que la réunion de la Commission nationale de Solidarité, à Gdansk, a porté à son paroxysme, poursuit l'éditorialiste.

Les messages radio dont il est fait état ont été reçus à Londres.

Le Canada devrait ouvertement s'opposer à toute intervention étrangère dans les affaires polonaises.

C'est ce qu'affirmait hier soir le leader national du Nouveau Parti démocratique, E.C. Broadbent, qui a précisé qu'une telle intervention constituerait un déni de liberté au peuple de la Pologne.

Au plan syndical, l'unité d'action pour condamner l'atteinte à Solidarité, puis décider de manifestations de protestation à Paris et en province, s'est rapidement dessinée entre toutes les centrales ouvrières, de cadres et d'enseignants, à l'exception de la CGT.

À la condamnation sans réserve et violente de la Confédération française démocratique du travail (socialiste), de force ouvrière (réformiste) et anti-communiste et de la Confédération française des travailleurs chrétiens, le «souhait» de la CGT pour que «se dégage une issue positive à la

crise par la concertation entre Polonais», apparaît pour le moins tiède.

L'attitude des sphères dirigeantes du Parti communiste et de la CGT est toutefois contestée par un certain nombre de personnalités communistes, actives ou exclues récemment du parti, qui ont lancé hier un appel à «une action collective» en signe de protestation contre les décisions du gouvernement polonais.

Une déclaration signée par plusieurs de ces personnalités, dont un philosophe, M. Étienne Balibar, membre actif du PCF, conteste la version du parti selon laquelle les événements de Pologne constitueraient une «simple affaire intérieure». «Ces mesures sont précisément celles qu'exigeaient les dirigeants soviétiques, intervenant ainsi en permanence dans les affaires polonaises», soulignent les signataires.

De son côté, l'opposition de droite a saisi l'occasion pour exploiter l'affaire polonaise sur le plan intérieur et dénoncer l'incohérence, selon elle, des dirigeants socialistes qui ont cru bon de faire appel à des ministres communistes au gouvernement.

L.P. McComber & Sons

Pour une fourrure de qualité
L.P. McComber

Magnifique manteau de vison naturel foncé (femelles)
\$4,200.00

400 ouest, boul. de Maisonneuve suite 404
Montréal, Québec H3A 1H4
(514) 845-9857

Solidarité avait prévu un coup d'État militaire

PARIS (AFP) — Le syndicat Solidarité avait prévu de longue date la possibilité d'une prise du pouvoir par l'armée en Pologne, et avait communiqué en conséquence des institutions visant, essentiellement par la grève générale, à «anéantir le coup d'État, éviter l'abolition du gouvernement constitutionnel et avant tout sauvegarder Solidarité».

Ces instructions ont été données par le président du comité exécutif de la section de Solidarité de Wrocław le 24 mars 1981, et diffusées en Europe occidentale par la revue L'Alternative, spécialisée

dans la publication de documents des pays de l'Est, et par l'aire, mensuel socialiste français.

Solidarité avait prévu «la proclamation de l'état d'urgence, qui entraînerait une répression massive de la part de la MO (milice) et du SB (sécurité) sur tout le territoire». «Le premier but de cette action sera la liquidation de Solidarité et des autres forces démocratiques actives dans la société comme dans le parti. Il y aura des arrestations et même l'extermination physique de tous ceux dont on sait qu'ils se sont engagés dans des activités syndicales et oppositionnelles ou dans le mouvement de renouveau du parti et des organisations», déclarait le texte du présidium.

«Le moyen le plus efficace» pour empêcher l'extermination de Solidarité est, selon ce document, la grève générale.

Dans un premier temps, une grève d'occupation des travailleurs des principales branches et des grandes

entreprises industrielles sera déclenchée, suivie par une grève d'entraide à laquelle participeront les travailleurs de toutes les autres entreprises y compris les écoles, indique ce texte.

Il est par ailleurs précisé, que dans la grève d'entraide, les travailleurs ne viennent pas à leur poste de travail.

Le point crucial du combat lors de la grève générale se trouve, selon le syndicat, dans les entreprises occupées par les travailleurs. Celle-ci constituent, en quelque sorte, des forteresses. Les militants du mouvement syndical les plus exposés à la répression devront se rendre immédiatement dans ces entreprises.

Solidarité envisage enfin l'attitude qui devra être celle des paysans et des soldats ou membres des forces de l'ordre.

L'OTAN garde ses plans d'urgence

BRUXELLES (AFP) — L'OTAN n'envisage pas de modifier ses plans d'urgence tant qu'il n'y a pas d'ingérence soviétique en Pologne et il n'y a «actuellement aucun signe permettant de penser que l'URSS puisse intervenir dans ce pays», a déclaré hier à Bruxelles le secrétaire général

de l'OTAN, M. Joseph Luns.

Au cours d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion extraordinaire du conseil de l'OTAN, M. Luns a indiqué que les alliés sont «préoccupés» par la situation en Pologne et demeureront en «consultation étroite».

Au cours de cette réunion qui a duré deux heures, les représentants permanents des 15 pays alliés ont entendu un exposé du président du comité militaire de l'alliance, l'amiral Robert Falls.

Celui-ci, a indiqué M. Luns, a souligné qu'il n'y a actuellement «aucun signe d'activité soviétique en Pologne».

Pour cette raison, a-t-il ajouté, aucune mesure exceptionnelle du type suppression des permissions, n'est envisagée pour le moment.

De même, l'Alliance ne prévoit pas l'envoi d'avions radars AWACS au-dessus de la RFA pour surveiller l'espace aérien et le territoire polonais comme elle l'avait fait lors des réunions ministérielles de décembre 1980 à Bruxelles.

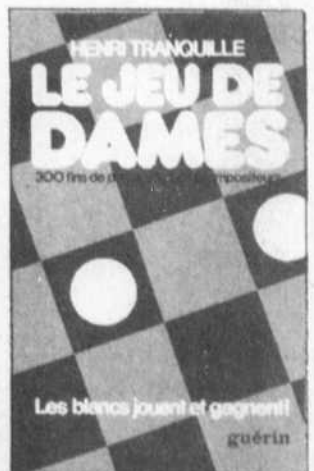
«Nous espérons que les problèmes de la Pologne seront résolus par la voie du compromis et du consensus par le peuple polonais et ses dirigeants», a dit le secrétaire général de l'OTAN, ajoutant: «Il n'y a actuellement aucun signe de violence et pas d'effusion de sang. Si cela se produisait, la situation pourrait changer».

Pour le moment, a-t-il ajouté, les conférences de Genève sur les euromissiles et de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) se poursuivront normalement.

Dans leur communiqué final, vendredi dernier, les quinze ministres des Affaires étrangères de l'OTAN réunis à l'occasion du conseil de l'Atlantique-nord avaient déclaré que «le peuple polonais doit être libre de résoudre ses problèmes à l'abri de toute ingérence ou pression extérieures».

guérin
l'éditeur
qui
édite

Le jeu de dames
Henri Tranquille
188 pages — 5,00\$



Le présent ouvrage intéressera tous les joueurs de dames, du plus faible au plus fort. Les fins de partie de ce recueil sont en général faciles et pourtant contiennent toutes de jolies finesses un peu difficiles à découvrir. Un record inespéré a été réussi: 300 petites énigmes par 300 compositeurs différents. Pour réunir ces compositeurs provenant de plusieurs pays, il a fallu transposer du 100 cases au 144 cases environ les deux tiers des 300 énigmes pratiques pour tout joueur de

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 1L3
Tél.: (514) 842-3481

dames. Ceux qui ne connaissent pas ce fort subtil passe-temps devraient souhaiter apprendre un jeu à la fois si naturel et si magiquement étonnant.

Henri Tranquille

GUÉRIN ÉDITEUR LIMITÉE ET LES LIBRAIRIES GUÉRIN
SOUSHAIENT À TOUS LEURS CLIENTS DE JOYEUSES FÊTES!

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

CONSERVATOIRE LASSALLE

CULTURE PERSONNELLE
COURS DU JOUR OU DU SOIR
ART ORATOIRE

PROGRAMMES DES COURS
ENVOYÉS SUR DEMANDE
AU

— phonétique
— parole publique
— poésie mémorisée
— lecture expressive
— monologues
— art de raconter

288-4034

3505, rue DUROCHER
MONTRÉAL, H2X 2E7

Début des cours:
11 JANVIER 1982

(Métro Place des Arts)
PERMIS 749-569

INSCRIPTION: dès maintenant

Le Château Laurier d'Ottawa
vous offre la clé d'un
extraordinaire week-end. Seulement \$39.*

\$39* par nuit, une ou deux personnes. Un tarif d'aubaine offert aux gens qui ont envie de changer d'air. Emmenez toute la famille ou bien venez seul vous détendre: il n'y a pas de meilleur endroit pour cela que le Château Laurier. Nous sommes juste en face du Parlement de l'autre côté du canal Rideau, en plein cœur d'Ottawa. Vous pourrez assister à un spectacle ou à un concert au Centre national des Arts, magasiner dans les boutiques du mail de la rue Sparks, visiter la Galerie nationale et bien d'autres lieux d'intérêt. La plupart, en effet, ne sont qu'à quelques pas du Château.

Au Château, vous trouverez également plusieurs des meilleurs endroits d'Ottawa où dîner et vous divertir. Nous avons même une piscine intérieure chauffée et des saunas (ainsi qu'un vaste stationnement intérieur).

Gâtez-vous un peu, avec toute la famille, et venez passer le week-end au Château Laurier. Pour réserver, téléphonez-nous à Montréal au 877-4032. À l'extérieur de Montréal, composez sans frais 1-800-268-8136 ou voyez votre agent de voyages.

*Sous réserve de disponibilités de chambres. Gratuit pour les enfants partageant la chambre de leurs parents. Séjour minimum, deux nuits. Ne s'applique pas aux groupes.

Château Laurier hôtels CN
Major's Hill Park, Ottawa

Tarifs de week-end d'autres hôtels CN: Hôtel Macdonald, Edmonton, \$36; Hôtel Beauséjour, Moncton, \$33; Hôtel Newfoundland, St. John's, \$33.

Les libéraux et sociaux-chrétiens formeront le nouveau cabinet belge

[illegible]

La guerre d'interprétation

Si les citoyens n'en faisaient pas les frais devenus particulièrement élevés ces derniers mois, on pourrait trouver quelque intérêt, à défaut de meilleurs divertissements, à la guerre d'interprétation que se livrent les Québécois installés au pouvoir dans le confort des deux capitales.

M. Lévesque et ses collègues flagellent allègrement les «74 nouilles» qui entourent M. Trudeau. Ce dernier, s'adressant à ses partisans réunis dimanche à Montréal, a fustigé «les idéologues qui gouvernent actuellement le Québec». Le terrain étant celui de l'économie, personne, en ces temps de crise et de difficultés considérables, n'exigera une prolongation du spectacle. On souhaiterait même que les acteurs aient un long trou de mémoire quittent les planches et le théâtre pour reprendre contact avec la réalité. En effet, les plaidoiries et les procès d'intention n'ont aucun effet sur les taux d'inflation, le niveau du chômage, la dimension et la qualité du marché du travail, le rajeunissement des équipements industriels, l'installation d'industries de pointe, le volume et la pertinence de la recherche. Ils peuvent cependant avoir d'importantes conséquences sur les investisseurs, finalement convaincus par tout cet exhibitionnisme stérile, des limites, des faiblesses voire des dangers d'investir au Québec.

L'analyse des besoins du Québec pour assurer les chances d'avenir de son économie, faite par M. Trudeau dimanche, aurait pu couler de la plume de Bernard Landry lui-même. La longue énumération des politiques fédérales pour satisfaire l'un ou l'autre de ces besoins n'est pas sans intérêt. Cependant, M. Trudeau a oublié de dire que les bons effets de ces politiques sont souvent étouffés par les politiques monétaires combinant de hauts taux d'intérêts, un niveau d'inflation élevé, une mauvaise tenue du marché du travail et l'inefficacité des politiques de développement économique régional de son gouvernement.

Trimestre après trimestre depuis deux ans, le degré de confiance des hommes d'affaires au sujet du climat actuel de l'investissement s'est sensiblement détérioré au Canada selon les enquêtes du Conference Board du Canada. D'ailleurs, les Canadiens n'ont jamais envisagé avec autant de pessimisme la situation économique de leur pays, s'il faut en croire le dernier sondage de la maison Gallup en date de la mi-novembre. Ce sentiment n'est pas seulement la vague reflet d'une impression un peu molle. Dans leurs régions, dans leurs villes, dans leurs secteurs de travail, les citoyens vérifient la chute d'un grand nombre d'entreprises et des mises à pied dont le volume ne fait que croître. En retour, ils ne perçoivent pas, et pour cause, les effets de nouveaux investissements industriels. Des dizaines de milliers d'entre eux, phénomène sans précédent dans ce pays, ont récemment envahi la colline parlementaire, à Ottawa, pour protester solennellement contre la politique économique du gouvernement Trudeau.

Le premier ministre canadien fustige ses ennemis péquistes. Il établit la liste des redressements législatifs qui s'imposent, selon lui, à leur attention. Son analyse n'est pas dépourvue d'intérêt même si elle est hautement partisane. Il a raison de souligner en parti-

culier le rôle moteur de Montréal comme pôle de croissance de l'économie du Québec et comme seul centre québécois capable de concurrencer Toronto, New York et Chicago. Il a raison de s'inquiéter de son recul au chapitre de la population, de l'emploi, de l'investissement, des mises en chantier et des activités de recherche essentielles pour l'avenir du Québec. Cependant, M. Trudeau a tort d'attribuer ce recul uniquement aux effets de la loi 101. Sans nier que cette dernière ait pu, par certains de ses aspects inutilement tatillonnés, exercer une influence sur une fraction du milieu des affaires, le recul de Montréal s'explique, selon plusieurs observateurs, à l'indifférence profonde du gouvernement canadien au sujet des grands dossiers du développement de la région métropolitaine. Encore récemment, le Comité de promotion économique de Montréal blâmait sévèrement le gouvernement fédéral de ne pas avoir fait la promotion du système aéroportuaire de Montréal. Le maire Drapeau, pour sa part, fustigeait les deux gouvernements pour n'avoir montré aucun intérêt pour la rentabilisation de l'aéroport de Mirabel.

M. Trudeau évoquait aussi dimanche la nécessité d'universités florissantes et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Nous espérons qu'il sera conséquent et ne donnera pas suite à la réduction des accords fiscaux planifiée par son ministre des Finances et susceptible, en particulier, de réduire l'université.

Dans le système politique actuel, le rôle du gouvernement fédéral dans le développement économique du Québec est considérable. Une guerre économique succédant à la guerre constitutionnelle aurait des conséquences quasi irrécupérables sur l'avenir de cette société. Les hommes politiques des deux capitales doivent absolument, au moins sur ce terrain, enterrer la hache de guerre. Ils doivent savoir qu'il s'agit à ce niveau des nécessités les plus élémentaires tout autant que de l'organisation d'un secteur capable d'affronter la dure concurrence économique actuelle et à venir.

Enfin, le premier ministre canadien, selon une vieille habitude, a attaqué une fois de plus LE DEVOIR. Il était sans doute en dehors du pays quand, dans cette page, nous avons à plusieurs reprises plaidé la cause des minorités francophones. Nous ne croyons pas, tant et aussi longtemps que le Canada existera comme régime fédéral, que ces dernières doivent être condamnées à l'anglicisation. Après avoir entendu leurs principaux porte-parole, il nous a bien fallu conclure que la résolution de M. Trudeau ne rétablissait en rien leurs droits. Ce fut l'un des motifs de notre opposition à ce qu'il appelle «un grand moment de notre histoire». À ceux qui voudraient évaluer les sentiments exacts de M. André Laurendeau, que le premier ministre a cité à deux reprises, nous nous référons aux extraits de son journal publié dans LE DEVOIR du 1er juin 1978. Il pourrait vérifier les sentiments réels de l'ancien rédacteur en chef du DEVOIR et ses interrogations au sujet de l'égalité des deux peuples fondateurs. Nul ne devrait citer, comme un témoin parmi d'autres, cet homme boulevé par ce pays en attente «d'une grande négociation, conduite avec audace».

Jean-Louis ROY

Plus de Pologne sans liberté

D'un seul bloc, l'opinion occidentale s'est portée à la défense du mouvement syndical polonais, dont la «suspension» fait craindre, à bon droit, non seulement pour la sécurité de la population, mais pour l'avenir même d'un ordre plus démocratique dans cette nation de l'Est. Avec le black-out imposé à la presse, aucune information fiable n'était hier disponible sur la situation véritable prévalant à l'intérieur du pays. Malgré un mot d'ordre de grève prévu, semble-t-il, en pareilles circonstances, plusieurs activités normales se poursuivaient, y compris aux frontières, comme si la prise en mains du pays par l'armée et la police s'était déroulée suivant les plans du nouveau gouvernement. En tout cas, rien n'indiquait un éclatement d'affrontements sanglants: «Solidarité» aura été vraisemblablement pris par surprise.

L'«expérience polonaise», hier encore pleine de tous les espoirs, et réduite aujourd'hui à une marge de manœuvre dramatiquement tenue, n'est certes pas — pas encore — radicalement de la carte politique d'Europe et du monde. Néanmoins, on ne saurait s'y tromper: l'inquiétude profonde que suscitent les «mesures de guerre» internes est pleinement justifiée.

Massivement condamnée à gauche en occident, la suspension des libertés civiles et syndicales en Pologne a été saluée comme «inévitables» à l'Est et aussi par ceux qui, tels les communistes français, estiment que «les excès de Solidarité ont ruiné l'espoir qui était né». On peut, il est vrai, se demander combien de dé-

mocraties libérales auraient toléré aussi longtemps de subordonner l'économie et même la vie du pays à la négociation d'un nouveau régime social avec un mouvement de ses syndicats, si nombreux soit-il. A vrai dire, inquiétante à Moscou, l'expérience polonaise n'était pas non plus très rassurante pour les capitales du monde «libre».

Si la Pologne en vint à frôler le désastre, toutefois, cela ne saurait être attribuable aux revendications syndicales, fort légitimes, de Solidarité, ni même aux débordements qui les accompagnaient parfois, mais d'abord et avant tout au pourrissement interne du gouvernement du POUK, ce parti communiste dit «ouvrier», complètement dépassé par les événements. Les dirigeants syndicaux n'avaient pas d'interlocuteurs valables devant eux pour négocier leurs griefs particuliers, encore moins pour jeter les bases d'un nouveau pacte social. Cela devint évident quand le pouvoir civil dut se tourner vers le général Jaruzelski pour empêcher une première fois la débâcle et une intervention du Pacte de Varsovie.

Là est le cœur de la crise: incompetence, corruption et inconscience gouvernementales, même si la Pologne n'a pas le monopole de ces plaies politiques. Les autorités de Varsovie n'auraient pas été les premières à prendre des mesures extrêmes et injustes pour endiguer une crise largement due à leurs propres abus. Le nouveau gouvernement militaire a promis que son règne serait de courte durée et ne supprimerait pas les changements d'après 1980.

Toutefois, ces «mesures de guerre» étaient planifiées depuis longtemps, et il sera difficile au général Jaruzelski de revenir au dialogue d'avant le coup militaire et d'empêcher le retour des bureaucrates revanchards.

Soit pour préserver le régime, soit pour sauver le paiement de la dette extérieure polonaise, plusieurs pays ne cachent pas leur pressant désir de voir le calme revenir en Pologne. En fait, malgré le grand intérêt dont ils ont été l'objet à l'étranger, les Polonais vont tout se rendre compte que le statu quo, non leur libération, commande les réactions de l'extérieur: les gouvernements de tous bords ne veulent plus d'aventure incontrôlée en Europe — ni ailleurs du reste! Ils devront donc trouver eux-mêmes — eux seuls — la voie qui permettra de sortir de l'impasse, s'il en reste une.

Le gouvernement militaire s'est installé sans verser le sang. Mais rien n'est résolu pour autant. La Pologne ne sortira pas plus forte de l'épreuve, sa situation économique ne sera pas rétablie, et la peur d'un effondrement au sein du Pacte de Varsovie ne sera point dissipée, si, au lieu de reprendre la négociation nationale, le gouvernement Jaruzelski écrase les négociateurs de Solidarité et le rapport de force qu'ils commandaient. A moins d'opter pour une autre forme de crise, plus diffuse, Varsovie devra remettre en liberté les chefs syndicaux de Pologne.

Jean-Claude LECLERC

Une politique de la terre brûlée

Trois événements du dernier week-end jettent une certaine lumière sur ce que pourraient être les choix politiques de 1982.

Voici d'abord René Lévesque lançant une opération absolument sans précédent (à moins que l'on évoque Mao pressant les jeunes gardes rouges à secouer l'appareil du parti). M. Lévesque vise donc à reprendre le contrôle qu'il a perdu aux mains des délégués du huitième congrès du Parti québécois. Par-dessus la tête des délégués, il fait appel à la base, «source de tout pouvoir». Quelque 300.000 partisans seront donc appelés, lors d'un référendum en février, à trancher entre lui et le congrès.

L'opération ne s'arrête pas là. Elle comporte aussi une «purge» du congrès lui-même dont les délégués devront être confirmés par une élection à l'échelle des associations de comté. Dans le même temps, un comité est mis sur pied pour réviser les statuts et règlements du parti.

Tandis que M. Lévesque se défendait de passer sous les fourches caudines, ce même dimanche, M. Trudeau s'attaquait, à Montréal même et avec une extrême vigueur, aux politiques du gouvernement péquiste. Rien d'étonnant, sauf de constater que le chef du gouvernement canadien, de passage au Québec, se comporte comme s'il cumulait le poste de chef de l'opposition au niveau provincial. Mais n'est-ce pas exactement ce que les libéraux fédéraux du Québec croient qu'ils sont...?

Un troisième fait, non dénué de signi-

fications: Robert Bourassa continue de se faire applaudir par d'importants groupes de libéraux en se livrant au même discours incantatoire. M. Bourassa, lui, se comporte, comme si la course au leadership était déjà ouverte au sein du Parti libéral du Québec. Comme si l'on avait oublié que son dernier geste politique avait été de déclencher des élections dans le but de dresser le Québec contre une tentative — alors appréhendée — de M. Trudeau pour forcer un rapatriement unilatéral de la constitution. Telle était sa crédibilité que ses craintes avaient été confortées avec des épouvantails (en cassettes) et accueillies avec un vaste élan de rire. Voici qu'il refait surface, paradoxalement porté par ceux-là même qu'il hier il dénonçait, prêt à revenir sur la scène, fût-ce sous la tutelle du grand frère.

Ces trois faits illustrent bien, chacun à leur façon, la situation politique nouvelle laissée au Québec après le passage de l'ouragan Trudeau.

L'opération rapatriement à laquelle s'est livrée le chef du gouvernement fédéral aura eu l'effet d'un véritable cyclone. Politiquement, le Québec n'a plus de centre. On avait cru un moment que la grande victime de la tornade avait été le parti libéral provincial et son chef Claude Ryan. Force est maintenant de constater, après le huitième congrès du PQ, que l'orage a aussi frappé la plantation péquiste et secoué rageusement ses plus fiers palmiers.

Le «centre politique» du Québec n'est plus qu'une terre brûlée, jalonnée d'é-

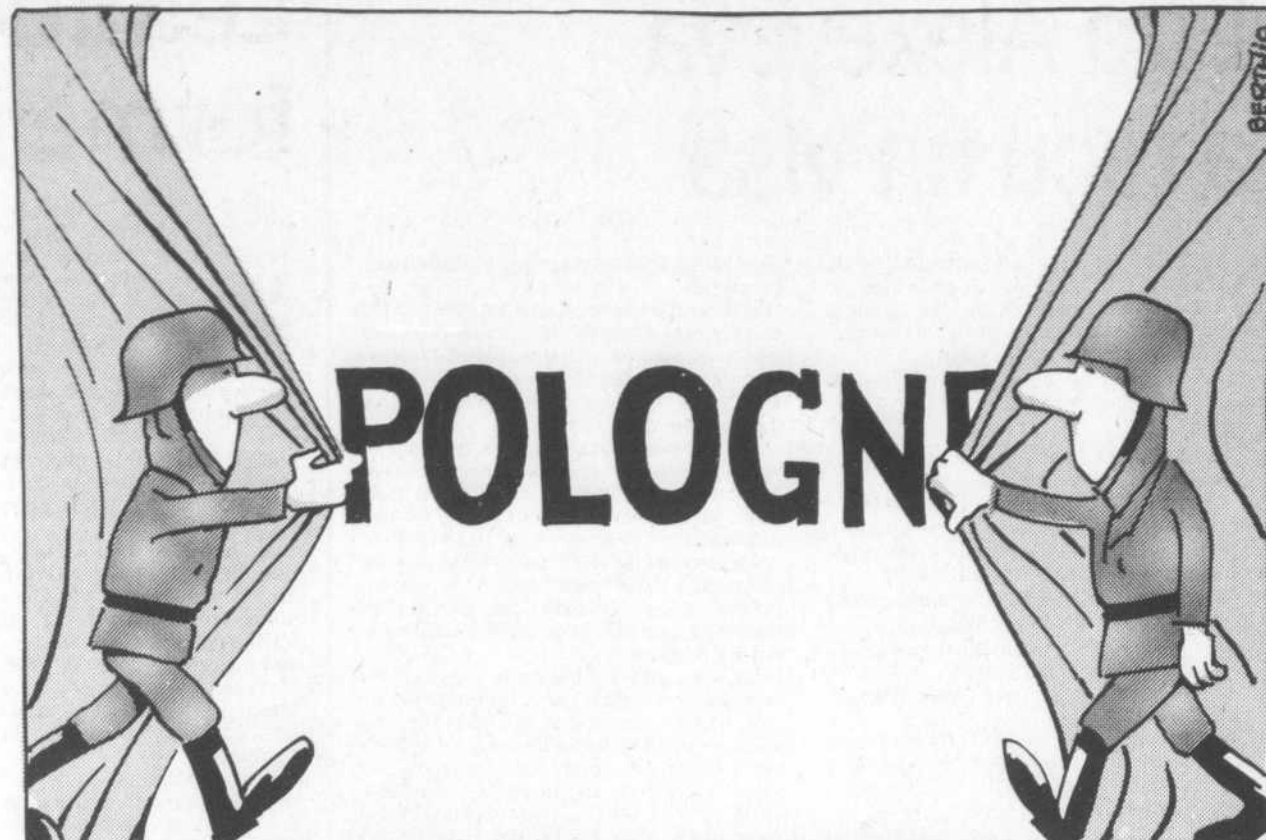
pitaphes: ci-git la dualité canadienne, ici repose le statut particulier, fleur la souveraineté-association... La polarisation est totale. M. Trudeau, triomphalement, fait acclamer sa conception d'un Canada à onze, tandis que les éléments les plus radicaux du Parti québécois se rassemblent autour de la seule souveraineté, voulant y pousser le Québec par le premier raccourci.

Or il s'agit de deux positions abstraites, coupées du réel, donc instables. L'erreur des péquistes radicaux c'est de refuser la première leçon du référendum de mai 1980: une majorité de citoyens au Québec restent attachés à l'ensemble canadien. Il ne sert à rien de les bousculer. On peut certes continuer à prêcher l'évangile souverainiste, mais il n'y a pas de raccourci qui vaille.

L'erreur des Trudeauistes c'est de feindre d'ignorer la spécificité québécoise. M. Trudeau refuse au Québec son originalité propre, ses caractères distinctifs, et surtout n'admet pas que ce particularisme indépassable a besoin d'une expression politique.

D'un côté donc des fédéralistes crispés qui nient l'existence d'une société distincte qui a son siège au Québec; de l'autre des souverainistes séduits par la technique du coup de force. Entre les deux, plus étouffée que jamais, cette voie — on dit aujourd'hui «la troisième» — en oubliant qu'elle était la première, il n'y a pas si loin... — cette voie moyenne qui cherche à définir, dans l'ensemble canadien, une place propre au Québec.

Jean FRANCOEUR



LETTRES AU DEVOIR

■ Être fidèle à soi-même

(Lettre adressée à M. Jean-Louis Roy.)

Votre éditorial du 10 novembre, intitulé «La fronde contre Claude Ryan» porte de nombreux jugements de valeur sur la qualité et la sincérité des députés qui osent combattre, comme ils l'entendent, l'option souverainiste du gouvernement péquiste.

Je vous reconnais le droit et même le devoir d'émettre de tels jugements de valeur. J'estime cependant que vous devriez pouvoir le faire sans recourir au langage abusif auquel René Lévesque et certains de ses acolytes nous ont malheureusement habitués. Dans le cas de ces derniers, les excès de langage des derniers jours sont inspirés par la frustration qu'ils ressentent d'avoir contribué à perdre certains droits traditionnels du Québec, en mettant leur intérêt partisan devant les intérêts du Québec. Cela ne devrait pas être le cas pour vous.

Vous parlez du «fédéralisme de la soumission incarné par un grand nombre de députés du Québec». Je préfère parler du respect de la continuité des idées défendues lors des campagnes électorales. Contrairement au Parti québécois qui a remporté les élections de 1976 et 1981 en mettant son option fondamentaliste en veilleuse, moi, je n'ai jamais dissimulé mes convictions. J'ai été élu à quatre reprises, dans le comté de Gatineau, en indiquant clairement mon choix constitutionnel.

En février 1977, j'ai présidé à la fondation du mouvement QUEBEC-CANADA, dont l'objectif était de faire échec au projet séparatiste du PQ au référendum. Dans mon comté, 70% des électeurs ont voté NON le 20 mai 1980.

En refusant d'appuyer la motion du premier ministre, le 2 octobre dernier, j'ai donc, non seulement selon mes convictions personnelles, mais j'ai aussi représenté fidèlement l'opinion d'une nette majorité de mes commettants.

Si un tel comportement me mérite le qualificatif de «bedeau du fédéralisme... au discours borné et chétif...», tant pis. J'ai au moins la satisfaction d'être fidèle à moi-même, et à mes électeurs.

C'est sans doute ce qui me permet de différer d'opinion avec vous et les péquistes, sans pour autant ressentir le besoin d'être insultant et méprisant à votre égard.

Michel GRATTON
Député de Gatineau.

■ Que M. Proulx condamne la SSJB

Deux annonces publicitaires qui sont apparues dans LE DEVOIR la semaine dernière:

— Le jeudi 3 décembre 1981, une coalition formée de 56 Québécois d'expression anglaise ont publié une déclaration dans laquelle ils ont exprimé, entre autres, les idées suivantes: 1) que les anglophones d'ici considèrent «le Québec comme notre patrie»; 2) que «le français est la principale langue de communication au Québec» et que les anglophones sont «fiers d'appartenir à une société de ce caractère distinctif». LE DEVOIR, le jour même avant la parution de cette annonce, a condamné, dans son éditorial, le manque de compréhension supposément évidente de la déclaration, M. Jean-Pierre Proulx étant d'avis que ces paroles de «l'esprit de confiance, de respect et de compréhension mutuels» exprimées dans la déclaration «a toujours été le langage du dominant et qu'il sonnera faux à bien des oreilles francophones».

— Le vendredi 4 décembre 1981, LE DEVOIR publie une autre annonce (une page complète), de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Cette fois, il n'y avait pas d'avertissement-critique la veille de la part de M. Proulx et la rédaction. Ce n'était pas nécessaire; on ne trouve nullement ce langage de «confiance, respect et de compréhension mutuels», qui, comme M. Proulx nous l'a dit, sonnera tellement faux «à bien des oreilles francophones». Non, on trouve plutôt un appel ouvert à la haine et au racisme.

Je n'aurais jamais cru possible de voir un tel message publié dans LE DEVOIR, sachant la très haute qualité de ce journal.

«Le Canada anglais... cherche à accentuer sa domination sur le Québec... ces descendants de Lord Durham n'ont jamais abandonné l'espoir de nous faire disparaître comme peuple. Mais... cette fois-ci le Canada anglais a trouvé... la collaboration joyeuse de plusieurs de nos...» — belles paroles, celles-ci.

Pourtant, le pire est encore à venir: une grosse manchette proclame «Des traîtres!» tous les députés québécois du Parlement fédéral qui ont voté pour le projet constitutionnel. Ensuite elle donne une liste de leurs noms et leurs circonscriptions, et déclare: «Souviens-toi de chacun... ce sont des traîtres... demain, tu seras là, et tu leur feras payer leur trahison», ainsi incitant et menaçant implicitement la violence contre nos élus.

«Tout Québécois normalement constitué y verra, malgré lui, une indécence manifeste.» M. Proulx a écrit ces mots en parlant de l'annonce de la Coalition de Québécois d'expression anglaise, qui «veulent bâtir, avec leurs concitoyens francophones, une société ouverte fondée sur le respect de tous». Je trouve triste le fait que M. Proulx ne semble pas voir «une indécence manifeste» dans les paroles des prédicateurs de la haine qui constituent ces jours-ci la Société Saint-Jean-Baptiste.

La Société aime parler de «trahison». Je lui suggère des lors de considérer le sens du mot «sédition». L'article 60 para. 4 du Code criminel nous enseigne: «Sans restreindre la généralité de la signification de l'expression «intention séditeuse», est présumé avoir une intention séditeuse quiconque... b) publie ou fait circuler un écrit qui préconise l'usage, sans l'autorité des lois, de la force comme moyen d'opérer un changement de gouvernement au Canada.»

Cet acte criminel est punissable par un emprisonnement de quatorze ans (l'article 62).

Citons aussi l'une des dispositions du Code concernant la «propagande haineuse». L'article 281.2(2) se lit ensuite: «Quiconque, par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée, fomenté volontairement la haine contre un groupe identifiable est coupable a) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans; ou b) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.»

J'invite tous mes concitoyens québécois à dénoncer l'invitation dégoûtante à la haine de la part de la Société Saint-Jean-Baptiste, et j'invite M. Proulx (que je connais comme un homme raisonnable digne de respect), de condamner les agissements de la Société, puisqu'il a déjà vu avec mauvaise oeil les efforts d'un groupe de Québécois anglophones de bonne foi qui ont eu le courage d'apposer leurs signatures à une déclaration visant «une société ouverte».

Warren John NEWMAN
Montréal, 4 décembre

Votre lettre me suggère les commentaires suivants:

1) Le placard publicitaire de la Société Saint-Jean-Baptiste a été publié à l'insu de la direction du journal. Le directeur, M. Jean-Louis Roy, écrivait en première page au lendemain de sa parution: «Il ne fait aucun doute que nous aurions refusé d'accueillir dans nos pages un document qui, par son ton et son contenu, est un appel à la violence. Nous nous dissocions absolument et sans réserve du contenu de cette page». Je suis pour ma part entièrement solidaire de cette prise de position du directeur qui vous avait sans doute échappée au moment d'écrire votre lettre.

Cela dit, le coup de force d'Ottawa n'en demeure pas moins formellement condamnable car il retire sans le consentement de l'Assemblée nationale du Québec le pouvoir de légiférer sans contrainte dans un domaine qui relève de sa compétence exclusive: l'éducation.

2) L'existence et l'action de la Coalition des Québécois d'expression anglaise sont parfaitement légitimes et démocratiques. C'est indiscutable. Il ne faut donc voir là aucune «indécence manifeste». Mais tout comme M. Tom Sloan, ou M. Georges MacLaren, du «Record» de Sherbrooke, vous m'avez mal lu. Seul apparemment M. John Yorston, qui résume les éditoriaux de la presse francophone à The Gazette a compris. Son titre résumait parfaitement bien ce que j'ai dit: «Timing was manifestly indecent», écrivait-il en effet. Au moment même où avec l'appui du Canada anglophone Ottawa menait d'une main ferme le coup de force contre le Québec, j'ai effectivement trouvé «indécemment» que les Anglo-Québécois qui, au surplus partagent la même vision éditoriale du Québec que M. Trudeau, nous annoncent qu'ils se «coalisaient». Vous comprendrez que cette journée-là, le discours en soi fort noble, sur «l'esprit de confiance, de respect et de compréhension mutuels» tombait plutôt mal.

Jean-Pierre PROULX

■ Mise au point

Nous avons lu à la page 5 de votre journal en date du 3 décembre, la déclaration par la Coalition des québécois d'expression anglaise où le nom du président du Congrès national des Italo-Canadiens, Région du Québec apparaît en tant que chef d'organisme appuyant ladite déclaration.

Soyez avisé que le Congrès national des Italo-Canadiens, Région du Québec ou même son président, n'ont jamais autorisé la Coalition à l'utilisation de leur nom de quelque manière que ce soit.

Nous trouvons ce comportement totalement inacceptable et irresponsable et nous avons donné avis aux personnes responsables de la Coalition de rétracter ladite déclaration et de ne pas utiliser dans l'avenir le nom du Congrès ou de son président.

Nous vous demandons de publier la présente lettre afin de rétablir la vérité.

Antonio SCIASCIA, président
Congrès national des Italo-canadiens, région du Québec

■ Les jouets militaires

On fait la distinction entre la vraie guerre et la guerre pour jouer. Or, la guerre quelle qu'elle soit c'est trop sérieux pour être mis entre les mains des enfants.

La guerre en papier ou la guerre en acier donne toujours de mauvais rêves. A-t-on perdu la mémoire? Les psychologues nous ont appris il y a longtemps que «l'image mène à l'action».

Aurélien BOISVERT
Ste-Germaine, 2 décembre

■ Et la part des femmes

(Lettre à M. Clément Richard, ministre des Affaires culturelles.)

Les six (6) prix du Québec ont été décernés cette année à six (6) hommes. Considérés individuellement, chacun des récipiendaires mérite pleinement cette reconnaissance et nous nous réjouissons. Considérés globalement, ces choix, effectués par un jury du ministère des Affaires culturelles et que vous annoncez récemment au nom du gouvernement du Québec, illustrent avec une éloquence blessante la reconnaissance accordée aux oeuvres sociales, culturelles et scientifiques des femmes. Et l'année 1981 n'est malheureusement pas une année d'exception. Des vingt-deux prix du Québec accordés depuis quatre (4) ans, deux l'ont été à des femmes!

Pourtant, l'objectif de l'égalité des femmes a amené votre prédécesseur et des sous-ministres du ministère des Affaires culturelles à nous interpellé à plusieurs reprises afin que nous nous préoccupions de la place faite aux femmes au sein des conseils d'administration des conseils régionaux de la culture. Inspiré par le droit des femmes à l'égalité, le plaidoyer gouvernemental a toujours été reçu comme une incitation heureuse et significative de l'évolution des mentalités. Pour notre part, nous souscrivons sans réserve à ce plaidoyer et je puis vous assurer que les administrateurs du conseil, femmes et hommes, font leur l'objectif d'égalité à l'occasion des nominations ou recommandations de personnes à diverses fonctions.

A leurs tour, les membres du conseil d'administration du Conseil de la culture désirent inviter le nouveau ministre des Affaires culturelles à corriger une situation aussi offensante qu'absurde et anachronique en décrétant dorénavant les six (6) prix du Québec à trois (3) femmes et à trois (3) hommes. A sa manière et dans le champ d'action qui est le sien, le ministère des Affaires culturelles a maintenant l'occasion de soutenir son discours fait à l'enseignement du droit des femmes à l'égalité.

Georges COMTOIS
président
Conseil de la culture de l'Estrie

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois, \$38.00; trois mois, \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).



MIUF

ciel et terre pour obtenir rapidement les crédits nécessaires. Dès que le Centre de Toxicologie aura terminé l'étude des écotes isolées à la MIUF, nous allons consacrer tous nos efforts à examiner l'effet anti-immunitaire de cet isolant», a-t-il dit.

Dans le cadre de son témoignage, le docteur Nantel a expliqué aux commissaires que le programme de dépannage du gouvernement québécois rencontre des difficultés avec les tests médicaux aux quels les victimes doivent se soumettre. «Des demain (aujourd'hui), je dois rencontrer tous les médecins impliqués et relancer la machine sur une nouvelle base, plus efficace», a-t-il dit.

Pour ce qui est des dangers de la MIUF, le docteur Nantel a déploré l'insouciance de la profession médicale à ce sujet, reprochant à la majorité des médecins leur hésitation à s'impliquer dans ce dossier. «S'il s'agissait d'une maladie mieux connue, il y a déjà longtemps qu'on parlerait d'épidémie», a-t-il dit.

M. Nantel a souligné que les familles dont les dossiers médicaux lui ont ouvert les yeux avaient consulté chacune une bonne dizaine de médecins et de spécialistes qui s'étaient contentés de soigner isolément chaque membre de la famille et chaque maladie cas par cas, sans chercher à faire un bilan familial valable.

Enfin, le directeur du Centre de toxicologie du Québec a déploré que le monde médical se soit lancé dans cette histoire avec des idées biaisées au départ: «On croyait savoir les dangers de la formaldéhyde et on s'est contenté de chercher ce qu'on prévoyait trouver. Tous ceux qui ne craignent pas avec ce tableau clinique erroné ont été laissés de côté, tout simplement».

«Maintenant, il faut cesser de jouer à l'autruche et reconnaître qu'on ne connaît pas tous les dangers de la formaldéhyde. On n'est même pas certain que c'est le seul gaz dangereux qui émane de la MIUF. Il faut reprendre le travail avec un esprit ouvert et ne plus laisser de côté les problèmes médicaux qui ne craignent pas dans nos préjugés», a conclu le docteur Nantel.

Pologne

crainte si la population ne se conformait pas à la loi martiale.

L'agence a estimé que les militants de Solidarité n'avaient pas tous réagi de la même façon: «Ceux qui étaient favorables à une confrontation n'ont pas changé d'avis», a-t-elle écrit.

Un dirigeant de Solidarité qui a tenu à conserver l'anonymat, a indiqué que le syndicat avait mis sur pied une structure d'urgence aux chantiers Lénine et Gdansk. Il a ajouté que les travailleurs étaient prêts à se défendre, même si l'armée déclenchait une opération aéroportée.

Ce responsable a déclaré que M. Zbigniew Bujak, figure éminente du syndicalisme libre à Varsovie, avait finalement été arrêté hier après avoir échappé à la milice la veille. Il s'était apparemment réfugié à l'usine de construction de tracteurs d'URSUS, bastion de Solidarité situé dans la périphérie de la capitale.

Un porte-parole des grévistes de cette usine a indiqué que des milliers de travailleurs occupent les lieux et que «le moral est bon».

Toujours selon le responsable de Solidarité, l'usine Fiat de Varsovie est paralysée par une grève de même que l'usine de production d'instruments de précision Swierczewski, située également dans la capitale.

L'armée aurait par ailleurs expulsé les personnes qui occupaient la bibliothèque nationale à Varsovie et 1.300 fonctionnaires de l'Institut de géologie et du bureau de planification auraient cessé de travailler.

À Varsovie, les transports publics fonctionnaient normalement ainsi que les administrations, magasins et entreprises. Mais les établissements d'enseignement étaient fermés, ainsi que les banques et caisses d'épargne, conformément à l'état de siège. Les organes du parti et de l'armée, seuls autorisés à paraître, insistaient hier matin sur le fait que l'état de siège n'était que passager et qu'il n'était pas question de revenir à la situation d'avant août 1980.

L'appel à la grève générale dont le texte est parvenu aux journalistes occidentaux, signé par cinq membres de la commission nationale (KK) de Solidarité qui ont échappé aux arrestations affirme que le travail ne reprendra que si toutes les personnes arrêtées sont libérées et que si l'état de siège est levé. Il s'agirait impossible pour les correspondants occidentaux de savoir s'il était suivi, mais l'Agence PAP a fait état en fin de matinée de «cas d'insoumission» tout en affirmant que la «grande majorité des travailleurs» avaient repris le travail. Les travailleurs des 350 usines militarisées risquent en cas d'insoumission une condamnation pouvant aller jusqu'à la peine de mort.

Dans le monde, l'état de siège décrété en Pologne continue de susciter de multiples réactions.

MacEachen retire ce que la constitution vient de donner

Suite de la première page

quière bien plus que les éventuels bénéfices de l'article 23 de la résolution constitutionnelle (sur le droit à l'éducation dans la langue de la minorité).

Quant aux compagnies, elles n'ont pas décoloré depuis la présentation du programme énergétique national en octobre 1980. Ce deuxième budget de M. MacEachen vient compliquer davantage encore, si c'était possible, leurs problèmes de recrutement d'une main-d'œuvre spécialisée.

Il n'est en effet pas question d'espérer que de simples employés absorbent eux-mêmes une baisse soudaine de \$2.500 à \$3.000 de leur revenu net. Il faudra donc compenser, par des augmentations de salaires, la perte subie à cause du budget. Outre qu'il s'agira alors d'une double imposition, ces augmentations de salaires seront impossibles, elles auront aussi un effet inflationniste certain sur une économie déjà en pleine surchauffe.

Tout l'Ouest sera touché par ces mesures, même des secteurs qui n'ont rien à voir avec le pétrole. Le petit fermier de Wetaskiwin devra payer, à son opérateur de machinerie agricole, le même salaire que Syncrude, Esso ou Shell versent à leurs propres spécialistes.

Le récent budget de M. MacEachen est perçu, en Alberta, comme un deuxième coup de force après le Programme énergétique, du 28 octobre 1980. Il porte manifestement, comme le précédent budget déposé quinze mois plus tôt, la marque d'une technocratie fédérale passablement ignorante des réalités quotidiennes de l'environnement du travail en Alberta et en Colombie-Britannique.

Les besoins des méga-projets en Alberta sont tels qu'ils ne pourront être satisfaits sans l'apport d'une main-d'œuvre

spécialisée des autres provinces, ou même de l'étranger. Par exemple, le seul projet de Shell — Alsands — prévoit la création de près de 5.000 emplois permanents, sans compter les 8.000 travailleurs de la construction qui viendront là pour quatre à cinq ans. Esso-Resources prévoit, elle aussi, la création de 3.500 emplois permanents pour l'opération de son usine de Cold Lake, et de 7 à 8.000 ouvriers de la construction.

Sans aller jusqu'à ces «méga-projets» énergétiques, des mines de charbon s'ouvrent actuellement au sud-est de la Colombie-Britannique, qui exigeront l'embauche de 3 à 4.000 mineurs chacune. Il n'y a aucune chance, précisent les dirigeants de Crows Nest Resources — filiale de Shell Resources — que cette main-d'œuvre puisse être recrutée sur place. La demande des pays du Pacifique — Japon et Corée notamment — est telle que, dans la seule région du sud-est de la Colombie, on prévoit l'ouverture de trois à quatre mines de charbon.

Enfin, Calgary est devenu le centre nerveux d'importants bureaux d'ingénierie. Shell Tech — une compagnie qui a des contrats à travers le monde, prétend qu'elle doit embaucher 22% de ses jeunes diplômés à la faculté d'Ingénierie de Laval.

Si on suppose que ces projets continueront d'importer le quart ou le tiers de leur main-d'œuvre de l'extérieur, ce sont de 15 à 20.000 personnes par année qu'il faudra attirer de régions comme l'Ontario, le Québec et les Maritimes, 20.000 personnes qu'on ne pourra convaincre de s'expatrier dans le nord de l'Alberta ou dans les Rocheuses sans au moins leur garantir un logement décent.

Tous ces avantages qui faisaient normalement partie de la «prime d'éloignement» du néo-Albertain sont maintenant taxables, un non-sens économique qui

contredit:

■ la priorité constitutionnelle d'assurer la mobilité de la main-d'œuvre à travers tout le pays,

■ et la stratégie de développement économique qu'à grands frais on a publiée en même temps que le budget de novembre.

Le droit à la mobilité — qui a fait l'objet de vibrants discours des partisans de la réforme constitutionnelle — reste un droit bien théorique dans un pays où les disparités dans les prix du logement sont si grandes. Une simple «townhouse» de deux chambres à coucher vaut de \$80.000 à \$100.000 en Alberta. Et une maison unifamiliale atteint les \$150.000. Pas à Calgary ni Edmonton, mais dans de petites villes éloignées comme Fort McMurray, Cold Lake, Crows Nest ou Hinton. Quel est le «droit à la mobilité» d'un mineur de Gagnon ou d'un ouvrier spécialisé de Matagami qui vend sa maison du Québec — deux fois plus confortable — environ \$40.000, à peine de quoi fournir le premier paiement sur sa nouvelle résidence en Alberta?

Il y a mieux: la stratégie industrielle lancée en novembre par MM. Allan MacEachen et Bud Olson (un Albertain pourtant) repose d'abord sur le développement des ressources. Or, si l'y a un facteur qu'on ne néglige pas en économie, ce sont bien les ressources — les gisements de pétrole comme les mines de charbon et les forêts. Il faut donc déplacer la main-d'œuvre plutôt que de réver décaler les emplois vers les zones de chômage. Le budget MacEachen produit les effets contraires. En fait, le gouvernement fédéral n'hésite pas à dépenser plusieurs dizaines de milliers de dollars pour créer un emploi dans l'est du pays mais impose une taxe de \$2.500 par année à des ouvriers qui n'ont rien fait d'autre que d'abandonner le chômage ou le bien être social, que de s'éloigner des parents et

des amis, pour s'installer là où les emplois existent.

La situation est beaucoup plus sérieuse qu'on ne l'imagine encore à Ottawa. A Esso Resources, on prétend que «la situation devient tellement mauvaise qu'elle pourrait affecter l'échéancier des grands projets» (Cold Lake notamment).

A Shell, les responsables de la main-d'œuvre affirment pour leur part qu'il «faut réduire les prévisions de croissance de la main-d'œuvre en Alberta du quart environ».

«Il ne faut pas surestimer la volonté des gens de déménager en Alberta», rappellent les spécialistes de l'embauche pour ces grandes compagnies. Car, ces méga-projets n'ont pas forcément besoin des Canadiens de l'Est, qui sont actuellement sur le bien-être social. Ils cherchent d'abord une main-d'œuvre spécialisée dont l'Est a peut-être encore besoin: il faut donc offrir plus que les entreprises du Québec, de l'Ontario ou des Maritimes.

Un cadre de Shell va plus loin: il se demande carrément si, derrière toutes ces barrières que le gouvernement fédéral érige entre les chômeurs de l'Est et les chantiers de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, il n'y aurait pas «la crainte du Canada central (Ontario et Québec) de perdre sa meilleure main-d'œuvre et son acharnement à dissuader de partir».

Le logement en Alberta est un élément essentiel de ce que le cadre d'une compagnie pétrolière appelle «l'écologie du travail». Le climat, la vie sociale et culturelle ne sont pas, en effet, ce qu'il y a de plus «attirant» pour un émigrant de Montréal ou de Toronto. Le système écologique qu'un néo-Albertain est prêt à accepter demeure fragile et, si on lui enlève un logement au moins presque aussi confortable que ce qu'il vient de quitter, cet émigrant souffrira, et repart quelques mois plus tard.

Or, dans les grands projets énergétiques, dans la pétrochimie, dans les sièges sociaux de Calgary et les mines des Rocheuses, on cherche surtout une main-d'œuvre stable, qui vient là pour «s'installer» et non pour «faire une piastre».

La grogne monte de plus en plus contre le budget fédéral, d'autant plus que c'est le deuxième coup dur, en 15 mois, qui s'abat sur l'Alberta. «A croire qu'on cherche délibérément à freiner le rythme de développement de l'Ouest», commence-t-on à grommeler!

Mais ce qui inquiète le plus les chefs de file de l'Alberta, politiciens comme industriels, c'est la morosité qui s'installe parmi les jeunes. «Attention, préviennent-ils, à l'émigration de nos cerveaux les plus brillants vers les États-Unis, et l'Australie!».

L'Alberta aux prises avec une hémorragie de cerveaux? On a peine à y croire. Mais tout va tellement vite, là-bas!...

(A suivre)

Deux erreurs typographiques se sont glissées dans le premier article publié hier:

■ A propos de «l'exode» des Québécois, il aurait fallu lire que «le seul exode, s'il en fut un, survint en 1977, l'année qui suivit l'élection du Parti québécois: cette année-là l'immigration des Québécois est passée soudainement de 3.060 à 6.300. Depuis, l'exode des Québécois s'est stabilisé autour de 5.000 par année».

■ plus loin dans le même article, il aurait fallu lire qu'actuellement «près de 110.000 Canadiens tentent leur chance en Alberta chaque année mais il n'en reste — «net» — que 40.000» (et non 4.000 tel qu'imprimé par erreur).

L'opposition dénonce l'«autoritarisme»

Johnson veut «insuffler un nouveau dynamisme à la réforme»

par Clément Trudel

QUÉBEC — Le projet de loi 27 vise à «insuffler un nouveau dynamisme à la réforme» mise sur pied il y a dix ans pour l'ensemble du réseau des services de santé et des affaires sociales, a déclaré hier le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, qui défendait son menu de législation à l'Assemblée nationale.

L'opposition libérale, a souligné dans sa réplique Mme Thérèse Lavoie-Roux, députée de l'Acadie, souscrit à plusieurs des objectifs du projet de loi mais devra voter contre, en deuxième lecture, à moins que le ministre ne présente des amendements propres à infléchir la «philosophie autoritaire» de ce texte qui, estime-t-elle, introduit le germe de contestations plus importantes que celles que vit le réseau de quelque 2.000 établissements.

Comme il l'avait fait la semaine dernière en commission parlementaire — où ont été présentées une trentaine de mémoires — le député d'Anjou et ministre des Affaires sociales a tracé les baisses de la future loi: consolider les acquis d'une réforme amorcée par M. Claude Castonguay; humaniser le système; répondre à de nouveaux soins sans gonfler les budgets (le réseau coûte actuellement \$8 mil-

liards, soit une moyenne de \$1.000 par capita, par année), et mieux cheville les rôles et responsabilités des professionnels, des établissements, des bénéficiaires tout en permettant au gouvernement de trouver solution à des problèmes, telle la répartition des effectifs médicaux dans les régions périphériques. A cet égard, le projet de loi inclut des mesures «contraignantes» certes, mais non «coercitives», dit le ministre: ainsi, le jeune médecin se verrait offrir un tarif différent s'il opte d'aller ailleurs que dans les centres déjà bien fournis, mais la liberté de choix du nouveau médecin serait garantie.

Pour le député de l'Acadie et critique du Parti libéral dans le dossier des affaires sociales, cette loi s'éloigne de l'esprit de consensus sur lequel reposait le rapport Castonguay-Nepveu, et survient à un moment qui génère du scepticisme dans l'opposition, peu de temps avant que ne soient renouvelées les ententes avec les professionnels de la santé. Avant de connaître le libellé des modifications au texte de loi, Mme Lavoie-Roux a déclaré que le gouvernement se donnait trop de pouvoir pour agir «en dehors des ententes» et que, entre autres, le ministre s'arrogeait le pouvoir de procéder à la fusion d'établissements sans consultation véritable, ou en ne consultant que les conseils régio-

naux de la santé et des services sociaux, ce mini-ministère sur lequel on devrait au préalable faire une évaluation approfondie, trop de gens en contestant les pouvoirs.

M. Johnson se défend de vouloir «nier les droits syndicaux» et s'est déjà engagé à reformuler les articles 4 et 31 de son projet de loi. L'ensemble des mesures proposées devraient augmenter selon lui la concertation réelle, permettre aux citoyens de s'impliquer davantage, il reste indéniable que le médecin constitue le pivot du réseau de santé. Il n'est pas question d'introduire des mesures bureaucratiques pour s'immiscer dans les relations patient-médecin, répète le ministre qui vise à créer une «dynamique» où chacun serait fort plutôt de multiplier les occasions d'interaction.

L'opposition identifie des «brèches sérieuses dans les droits reconnus aux citoyens» et croit que le projet de loi 27 aura pour effet de «paralyser le dynamisme d'un réseau» où le gouvernement a toujours le recours de la mise en tutelle, pour les établissements qui joueraient mal leur rôle. Le «déplacement de pouvoirs» que décrit le projet de loi apparaît inacceptable aux libéraux. Une fois le débat complété, l'Assemblée devrait voter, article par article, sur un texte remanié, aujourd'hui même.

Gouvernement

pour la prochaine année est directement reliée à la volonté gouvernementale de s'approprier une part des revenus de la société d'Etat.

En réplique, le gouvernement réfute cette accusation de contrôle d'Hydro-Québec et soutient que cette politique de dividendes, qui rapportera, au cours des prochaines années, plusieurs centaines de millions à l'Etat, est normale.

Encore hier, le premier ministre, M. René Lévesque, a déclaré à l'Assemblée nationale qu'il n'était que juste que les citoyens du Québec, qui ont investi autant d'argent dans cette société, commencent aujourd'hui à en retirer certains profits.

Du côté des dirigeants d'Hydro, son président, M. Joseph Bourbeau, a déjà indiqué, en commission parlementaire, que les accusations de mise en tutelle étaient ridicules. Il a cependant expliqué que les hausses des tarifs tenaient évidemment compte des nouvelles exigences gouvernementales.

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces arguments respectifs, il reste que l'opposition et le gouvernement ne s'entendent pas et que ce dernier a décidé, comme le lui permet le règlement de l'Assemblée nationale, de mettre un terme à la discussion.

L'impossible de la clôture intervient après que l'opposition eut disposé d'au moins une vingtaine d'heures pour débattre ce projet de loi en deuxième lecture. De plus, les députés libéraux examinent depuis maintenant une quarantaine d'heures l'article deux de ce projet de loi, qui en compte une quinzaine.

Et hier, lors de la période de questions, le député d'Outremont, M. Pierre Fortier, a de nouveau demandé au gouvernement s'il avait l'intention d'entendre en commission parlementaire les nombreux groupes de citoyens qui ont demandé de s'exprimer sur cette question.

Les banques fermées 8 jours pour les Fêtes

Les succursales bancaires du Québec fermeront leurs portes pendant quatre jours consécutifs à l'occasion de Noël et aussi à l'occasion du Jour de l'An.

Elles seront fermées du vendredi 25 au lundi 28 décembre inclusivement, puis du 1er au 4 janvier inclusivement, précise un communiqué de l'Association des banquiers canadiens. Dans le reste du pays, les banques rouvriront leurs portes le lundi 4 janvier.

La veille de Noël et du Jour de l'An, par ailleurs, certaines succursales modifieront leur horaire de fermeture. Les clients sont donc priés de se renseigner à ce sujet auprès de leurs succursales respectives.

15 décembre

par la PC et l'AP

1979: l'ex-chah d'Iran quitte les États-Unis pour s'exiler provisoirement au Panama;

1976: les Espagnols approuvent par référendum l'élection libre d'un parlement à deux chambres chargé de réviser les lois franquistes;

1963: les Neuf du Marché commun se réunissent en sommet à Copenhague pour tenter d'unifier leur politique face à la pénurie pétrolière;

1961: l'ex-colonel SS Adolf Eichmann est condamné à mort à Jérusalem pour crimes de guerre;

1916: l'armée française remporte la bataille de Verdun sur les forces allemandes;

1890: le chef sioux Sitting Bull est tué au Dakota au cours d'une bataille avec les troupes américaines;

1840: les restes de Napoléon sont ramenés aux Invalides;

1806: l'armée de Bonaparte fait son entrée dans Varsovie. Ils sont nés un 15 décembre: L'ingénieur français Gustave Eiffel (1832-1923); Le chimiste français Henri Becquerel (1852-1908).

Aujourd'hui

Les détaillants de l'Église du Québec tiennent une assemblée générale à 19 h au Sambo, 5666 est, rue Sherbrooke. Il sera alors question des dernières hausses imposées par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Le Conseil du patronat du Québec tient un colloque sur les fermetures d'entreprises, à l'hôtel Bonaventure, de 9 h à 14 h 15. M. Robert Dean, adjoint parlementaire du ministre du Travail, de la Main d'œuvre et de la Sécurité du revenu sera conférencier invité au déjeuner.

À l'occasion de l'ouverture officielle de la bibliothèque de l'Acadie, Madame Antonine Maillet sera l'invitée du Service des activités culturelles de la Ville de Montréal, à une réunion auteur-lecteur, à 18 h. La bibliothèque est située au 11833 boul. de l'Acadie. Entrée libre, mais on peut se procurer des billets à l'avance au même endroit. Pour info: 729-0744.

Au département d'histoire de l'art de l'U de M. Myriam Ribeiro de Oliveira de l'Université brésilienne de Belo Horizonte parlera de l'«Alejandrin»: le rocco au Brésil, à 10 h 30, salle 4315 pavillon Lionel-Groulx.

Mme Lorraine Vaillancourt dirigera l'Atelier de musique de l'U de M. Au programme: Bedford, Boudraut, Chénier, Drogoz, Feldman, Haifter, Lutoslawski et Papineau-Couture. Rendez-vous à 20 h à la faculté de musique, Pavillon Marguerite-d'Youville.

Un déjeuner-surprise des fêtes organisé par la Chambre de commerce de Montréal, à l'hôtel Sheraton Mont-Royal. Pour info: 866-2861.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Longueuil, au Centre commercial de 1999, boul. Roland-Therrien, de 15 h à 20 h 30; à Montréal, au Centre Parthenais, 1701, rue Parthenais, de 9 h à 16 h.

La décision de M. Begin rend sans doute aussi aléatoire tout réexamen dans un proche avenir des propositions saoudiennes de règlement de la crise, lesquelles avaient déjà subi un fiasco échec au sommet arabe de Fes (Maroc) en novembre dernier. En effet, il serait difficile en un tel moment à un pays arabe quel qu'il soit d'envisager une reconnaissance implicite de l'État israélien que prévoit le «plan Fahd», sans être accusé de complicité avec l'État Hébreu.

Les membres du Front de la liberté (Syrie, Algérie, Sud-Yémen, Libye et OLP), seront pour leur part confortés dans leur opposition totale et irréductible à toute négociation avec Israël.

L'annonce de l'annexion du Golan renforcera probablement les éléments les plus durs de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) alors que son chef, Yasser Arafat, vient de déclarer après bien des hésitations, que le plan Fahd pouvait en définitive constituer la base d'un règlement.

Enfin, les pays européens qui, dans leur ensemble, considèrent le processus de Camp David comme une étape posi-

Paul Desmarais siégera au comité exécutif

Power devient actionnaire prioritaire du CP

par Michel Nadeau

Dans le cadre d'une entente avec la direction du Canadien Pacifique, la société Power Corp. s'est assurée d'une position d'actionnaire prioritaire au sein du CP.

La société de gestion contrôlée par M. Paul Desmarais prévoit porter de 6,4% à 15% sa participation dans le groupe Canadien Pacifique.

Cependant, la firme de la Place Victoria s'est engagée à ne pas passer cette marque de 15% sauf si sa position d'actionnaire prioritaire est menacée par quelqu'un qui voudrait prendre le contrôle du CP ou encore par un autre actionnaire qui dépasserait la barre de 10% des actions du CP.

Ces précisions sont contenues dans une entente signée hier, entre les dirigeants des deux compagnies montréalaises. D'une durée de 10 ans, l'accord précise que «Power ne cherchera pas le contrôle effectif» du Canadien Pacifique.

Cependant, M. Paul Desma-

rais deviendra membre, et du conseil d'administration du CP, et du comité exécutif de la compagnie de la Gare Windsor. De plus, un autre administrateur désigné par Power Corp. se joindra au conseil en 1983. Par ailleurs, deux amis et associés de M. Desmarais, l'ex-président du conseil de la Banque Royale, M. Earle McLaughlin et un avocat québécois, M. Claude Pratte, quitteront le conseil de Power Corp. pour ne siéger uniquement qu'au sein de l'aéropage du CP.

Ainsi, l'an prochain, M. Desmarais, avec au moins trois administrateurs «amis» et 15% des actions en poche, aura certainement une voix prépondérante au sein du conseil exécutif et d'administration du CP. C'est avec de tels appuis que le défunt patron d'Argus, M. «Bud» McDougall, s'assurait du contrôle de compagnies comme Massey Ferguson, Dornier ou Dominion Stores.

Le président du conseil d'administration de CP Ltée, M. Fred Burbidge, a déclaré

qu'il voit d'un bon oeil l'arrivée de M. Desmarais au conseil du CP. «J'ai hâte de le voir participer à l'administration de la compagnie», a-t-il ajouté.

Dans le même communiqué, M. Desmarais affirme: «cette entente procure à Power l'opportunité d'effectuer un investissement à long terme dans CP Ltée. Cette entreprise est une puissante compagnie aux perspectives attrayantes et je crois que le rapprochement sera dans le meilleur intérêt des deux compagnies.»

L'annonce de cette nouvelle relancera les rumeurs de prise de contrôle de la plus importante des compagnies canadiennes dans le secteur privé.

Au mois d'août dernier, Power Corp. mettait la main sur une participation de 4,4% dans le CP en achetant au prix de \$174 millions un bloc de 3,168,000 actions appartenant à Cadillac-Fairview, une

entreprise contrôlée par M. Charles Bronfman, un ami de M. Desmarais.

À la grande surprise des milieux financiers, M. Desmarais décida le mois suivant de ne pas exercer son droit d'achat d'une quantité à peu près similaire d'actions du CP appartenant cette fois à la Caisse de dépôt et placement. Le prix demandé était alors de \$54. Aujourd'hui, les actions du CP valent un peu plus de \$42. Si Power avait acheté les titres de la Caisse, sa participation aurait atteint 9% environ. Depuis, M. Desmarais a acheté 2% des actions.

Aucun autre actionnaire détient plus de 5% des quelque 80 millions d'actions de CP Ltée, une firme qui, en plus de contrôler plusieurs réseaux de transports, détient plus de 71% des actions des Entreprises Canadiennes Pacifique Ltée, un vaste conglomerat industriel.

Réunis hier à Québec, les administrateurs du CP ont porté à \$1,90 le niveau des dividendes versés pour l'année en cours. En supposant un prix d'achat de \$50 environ, cela signifie que le propriétaire des actions du CP perçoit un rendement de moins de 4% sur son placement. Avec seulement 10% ou même 15%, il n'est pas possible de s'approprier, dans les bilans, une partie des profits équivalant aux actions possédées.

L'actionnaire ne peut qu'enregistrer les dividendes reçus. Par contre, à compter de 20%, il devient habituellement permis de prendre, par exemple, le cinquième de tous les profits et de les consolider comme si c'était une filiale.

Evidemment, M. Desmarais s'assure ainsi d'une position dominante au sein de la puissante société montréalaise installée à la gare Windsor. Présent au comité exécutif, il sera informé de tous les projets du

CP et de son fonctionnement. Avec ses amis administrateurs, il aura un poids important dans les grandes décisions.

Cependant, une participation de 15% demeure fragile. S'il n'y a pas d'autre actionnaire prioritaire, l'affaire est facile; évidemment, les cadres supérieurs prendront soin de dire à M. Desmarais qu'il ne contrôle que le sixième des actions de l'entreprise et que, eux, travaillent pour l'ensemble.

Par ailleurs, un actionnaire concurrent pourrait, à tout moment, lancer une offensive surprise pour le contrôle du CP. Le groupe Power devrait alors réagir rapidement. Cependant, bien informé de l'intérieur, M. Desmarais saura alors mieux que quiconque jusqu'où il faut aller dans la surenchère. Dans toutes les hypothèses, il sera gagnant.

L'or passe à \$413 US l'once

NEW YORK (AFP) — Les vives réactions enregistrées hier à l'ouverture des marchés financiers et commerciaux américains, d'abord aux événements de Pologne, puis, dans une moindre mesure, à l'annonce de l'annexion du Golan par Israël, se sont pour la plupart très nettement estompées en fin de journée.

Sur la place de New York, ces événements ont provoqué en début de journée de vives hausses du dollar et de l'or, hausses qui ont été pratiquement annulées par la suite.

Le métal précieux a clôturé à \$413,50 l'once après avoir atteint \$421, contre \$406,70 vendredi.

Le dollar, pour sa part, a terminé la journée à 2,2690 marks contre un plus haut de 2,3010 et contre 2,2685 vendredi, à 1,8320 franc suisse contre 1,8640 et 1,8450 respectivement et à 5,7540 francs français contre 5,8325 et 5,7550.

C'est en fait le marché à terme de céréales de Chicago qui a le plus éprouvé par les événements de Pologne.

Les événements de Pologne, de même que la situation au Moyen-Orient, ont largement contribué à un vif recul des cours à Wall Street où l'indice des industrielles a clôturé en retrait de près de 15 points.

Les autres facteurs qui ont influé sur les marchés, en particulier sur Wall Street, ont été la détérioration des perspectives budgétaires américaines et le maintien de tensions sur les taux d'intérêt aux États-Unis.

D'autre part, les banquiers occidentaux, qui détiennent une créance globale de \$12,5 milliards sur la Pologne, doutent désormais que Varsovie puisse être en mesure de régler d'ici la fin de l'année les \$450 millions d'arriérés d'intérêts.

L'accord général sur les réajustements de la dette polonaise vis-à-vis des 460 banques privées au titre de 1981, intervenu le 4 décembre dernier, risque donc de devenir caduc. L'accord du 4 décembre portait sur le réajustement des \$3 milliards dus par la Pologne au titre de l'année 1981.

Cet accord, qui devait être signé officiellement d'ici la fin du mois de décembre, était lié au règlement par la Pologne de ses intérêts aux banques occidentales. Hier, les milieux bancaires ouest-allemands exprimaient leur «inquiétude» sur la situation financière de la Pologne.

Les banques de RFA détiennent la majeure partie de la créance de \$12,5 milliards des banques privées.

Au total, la dette polonaise vis-à-vis de l'Occident est évaluée à \$23 milliards dont \$12,5 aux banques privées et \$10,5 aux États.

au jour le jour

■ Lookheed contestée

Environ 250 compagnies canadiennes, dont CAE Electronics de Montréal, pourraient perdre des contrats de plusieurs millions de dollars parce que le constructeur d'avions Lockheed veut cesser la production de ses avions Orion et Aurora (une version du premier). Au total, ces compagnies ont reçu des contrats directs de \$514 millions depuis cinq ans pour la fabrication de pièces de ces avions militaires. Le Canada conteste ces intentions devant le gouvernement américain.

■ Le bâtiment s'effondre

L'industrie de la construction domiciliaire au Québec a connu son mois d'octobre le plus catastrophique de son histoire. Les mises en chantier dans les centres urbains ont en effet totalisé 1,346 unités, soit une baisse de 40% par rapport au mois d'octobre de 1980. Les taux d'intérêt élevés ont eu surtout des effets négatifs dans le bâtiment unifamilial où on a enregistré une diminution de 54%. Pour la première fois depuis le début de l'année, la région métropolitaine de Montréal a subi une baisse, soit 36% pour l'ensemble des secteurs de l'industrie.

■ Méthanol à Saint-Juste

L'usine de fabrication de méthanol, qui sera construite dans le comté de Montmagny, sera établie à Saint-Juste-de-Bretenières, a confirmé hier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Yves Duhaime. Le projet nécessitera des investissements de \$45 millions, dont \$15 millions seront dépensés au printemps 82. L'usine fabriquera du méthanol, un substitut de l'essence fabriqué à partir des résidus du bois. La production devrait débuter en 1985. Le nombre d'emplois créés n'a pas été divulgué.

■ Les ventes baissent

En octobre, les ventes au détail des marchands canadiens ont atteint un total désaisonnalisé de \$7,8 milliards, soit une baisse de 0,9%, comparativement aux ventes records de \$7,9 milliards enregistrées en septembre. Les articles de sport et les accessoires ont subi une baisse de 13%, tandis que les ventes d'automobiles ont reculé de 12,7%. Sans tenir compte des variations saisonnières, les ventes au détail ont été de \$8,3 milliards, soit une augmentation de 9,2% par rapport aux ventes d'octobre 80.

■ En raccourci

Le constructeur japonais Toyota songe à construire une usine d'assemblage en Colombie-Britannique... Durant la période des Fêtes, les banques à charte canadiennes seront fermées les 25 et 28 décembre, ainsi que le vendredi 1er janvier... L'Office national de l'énergie a autorisé Celanese du Canada à construire un complexe pétrochimique de 213 millions dans la région d'Edmonton... Le Trust Général du Canada a augmenté d'un quart de 1% ses taux d'intérêts sur ses dépôts à terme. Le nouveau taux pour un placement d'un an est de 15%... Le Japon a connu en novembre son premier déficit commercial depuis près d'un an. Le déficit s'élève à \$131,2 millions US... La Société des Mines Noranda procède à des mises à pied en raison de la baisse de la demande en molybdène et de la hausse des inventaires. Quelques employés de Mines Gaspé, à Murdochville, ont déjà perdu leur travail... Le dernier dividende trimestriel des Distilleries Corby a été de \$1,80 l'action par année comparativement à \$1,52 au trimestre précédent... Le Kowit a baissé hier son prix du baril de pétrole de 70 cents; il sera ainsi de \$32,30.

André Bouthillier

Le futur Institut de recherches en électrochimie L'Ontario n'entend pas se faire damer le pion par le Québec...

par André Bouthillier

Dans le cadre d'une campagne orchestrée dans les journaux ontariens, le gouvernement de Toronto vient de déclarer une guerre ouverte au Québec pour l'obtention du futur Institut canadien de recherches en électrochimie, un outil essentiel pour le développement de l'industrie prometteuse de l'hydrogène.

Vendredi dernier, le champ de bataille de cette offensive de dernière minute s'est même déplacé à Montréal, dans le bureau du principal porte-parole du nouveau Conseil québécois de l'industrie de l'hydrogène liquide, M. Jacques Rostenne, où l'un des adversaires du camp ontarien, M. David Scott, l'a invité à coopérer avec lui pour que l'Institut soit implanté à Toronto.

L'enjeu de cette lutte est très important. La province qui sera choisie par le gouvernement fédéral (le choix doit être annoncé d'ici les prochains semaines) comme site du futur centre de recherches s'assurera alors des retombées industrielles évaluées à plusieurs centaines de millions de dollars pour les prochaines décennies. Un enjeu plus rentable donc que celui offert dans le dossier Volkswagen.

L'Institut convoité permettra à des chercheurs d'effectuer des travaux dans le domaine de l'électrochimie, c'est-à-dire l'étude et la technique des applications industrielles de l'électrolyse. Et l'une des applications consiste à décomposer l'eau ou d'autres sources d'énergies afin d'obtenir de l'hydrogène liquide qui sera ensuite utilisé comme carburant.

Or, en raison de ses nombreuses compétences dans le transport et de ses res-

sources hydro-électriques, le Québec s'est rapidement intéressé à cette source d'énergie secondaire qu'est l'hydrogène et détient encore aujourd'hui dans ce dossier une avance sur l'Ontario. À elle seule, l'exportation de cette technologie peut représenter un marché de \$15 milliards.

Conscient de son retard, l'Ontario a entrepris récemment une campagne afin d'augmenter sa population et les journaux ontariens ont au sujet de l'appui financier et technique que donne le gouvernement fédéral au dossier québécois. Entre autres, Ottawa est représenté au sein du Conseil québécois de l'hydrogène liquide et subventionne le projet-pilote d'une usine de démonstration à hydrogène d'une capacité de 1,2 mégawatts, menée à Varennes par Hydro-Québec, le groupe Noranda et Electrolyse.

Ainsi, le quotidien *Globe and Mail* annonçait, dans son édition de mercredi dernier, que le gouvernement fédéral se préparait à financer la création de l'Institut près de l'aéroport de Mirabel. Se référant à un article paru dans la revue *Energy*, qui était coiffé du titre «The invisible hydrogen war», le journal torontois a fait état d'une supposée rencontre secrète entre des fonctionnaires fédéraux et des représentants d'entreprises et du gouvernement québécois tenue en janvier dernier, et au cours de laquelle un plan de stratégie industrielle québécoise basée sur l'hydrogène a été conçu.

Le ministre ontarien de l'Énergie, M. Robert Welch, s'est dit profondément outré du comportement d'Ottawa puisque, huit jours avant cette rencontre, il avait écrit à son homologue fédéral, M. Marc Lalonde, pour lui demander

de financer la construction de l'Institut dans la région de Toronto. La missive du ministre disait: «une fois le centre créé, l'Ontario accepterait de s'associer à d'autres provinces dans des projets communs.»

Le lendemain de la parution de l'article du *Globe*, un député conservateur fédéral a demandé au ministre de l'Énergie de s'expliquer. Celui-ci a répondu que l'emplacement de l'Institut n'avait pas été encore choisi.

Selon M. Marcel Desjardins, du ministère québécois de l'Énergie, l'opération du gouvernement ontarien vise à cacher aux Ontariens toute la vérité au sujet du dossier de l'hydrogène afin que le gouvernement fédéral cède à ses pressions. «Il est faux de dire que la réunion de janvier a été tenue dans le plus grand secret. De plus, le dossier de l'hydrogène a été suffisamment suivi par les journaux québécois durant les derniers mois; le gouvernement ontarien est donc au courant des derniers développements», a-t-il expliqué en ajoutant que l'Ontario ne peut tout simplement pas accepter voir le Québec posséder une longueur d'avance.

Selon M. Desjardins, le Québec possède les avantages suivants:

■ contrairement à l'Ontario, — au Québec, ce sont les entreprises qui mènent le dossier en participant aux travaux du nouveau conseil de l'industrie de l'hydrogène liquide. Une dizaine d'entre-

BUREAUX VIEUX-QUÉBEC

IDÉAL POUR SUCCURSALE OU BUREAU DE VENTE

ENTRÉE RÉNOVÉE

Formule avantageuse pouvant inclure services de téléphoniste-réceptionniste, secrétaire, administration, photocopie, salle de conférence, stationnement, etc.

FAUT VOIR

Les Entreprises Arcane Inc., 850, St-Vallier Est, Québec, Tél.: 694-9731

Bombardier enregistre une hausse de son déficit

Au cours du troisième trimestre de 1981, les ventes nettes consolidées de Bombardier se sont chiffrées à \$131,5 millions, une baisse de \$17 millions par rapport au trimestre se terminant le 31 octobre 1980, a annoncé hier la compagnie.

La perte nette de Bombardier est ainsi passée de \$1,8 million (ou 46 cents par action) à \$3,2 millions (59 cents par action).

Pour les neuf premiers mois se terminant le 31 octobre dernier, les ventes nettes consolidées ont atteint \$294,4 millions par rapport à \$277,3 millions au 31 octobre 1980. La perte nette s'élève pour sa

part à \$4,6 millions, soit 85 cents par action, comparativement à un bénéfice net de \$571,000, soit 14 cents par action pour la même période de 1980.

Commentant ces résultats, le président du conseil et chef de la direction, M. Laurent Beaudoin, a fait observer que le redressement anticipé pour le troisième trimestre ne s'est pas matérialisé en raison du rendement défavorable du secteur des produits récréatifs, dont le marché se ressent durement de l'actuelle conjoncture économique.

TEXACO

TEXACO CANADA INC.

PAIEMENT DE DIVIDENDE

Dividende d'Actions Privilegiées de Premier Rang, Série A, No. 15

Le conseil d'administration de Texaco Canada Inc. a déclaré un dividende trimestriel de \$1,50 par action sur les actions privilégiées de Premier Rang, Série A, de la corporation rachetables et convertibles, à dividendes cumulatifs de \$6,00. Le dividende devient payable le 20 janvier, 1982 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 5 janvier, 1982.

Par ordre du conseil
E.J. Little
Secrétaire général et directeur du service aux affaires extérieures

Don Mills, Ontario
Le 20 novembre, 1981

LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

AVIS DU 31^{er} DIVIDENDE

Un dividende supplémentaire d'un dollar (\$1,00) par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 14 décembre 1981 aux détenteurs desdites actions enregistrées aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 11 décembre 1981.

Par ordre du Conseil d'Administration
le secrétaire D.R. Smith

Montréal le 7 décembre 1981
Montréal, le 7 décembre 1981

BÉLANGER DALLAIRE GAGNON & ASSOCIÉS

Comptables agréés annoncent la fusion de leur Société avec

H. MARCEL CARON & ASSOCIÉS

Dorénavant leur cabinet professionnel sera connu sous le nom de

CARON BÉLANGER DALLAIRE GAGNON & ASSOCIÉS

la nouvelle société québécoise sera affiliée à

CLARKSON GORDON

et sera membre de

ARTHUR YOUNG INTERNATIONAL

avec bureaux dans les principales villes du Canada et de 80 pays du monde.

Vous cherchez un emplacement prestigieux pour DÉVELOPPEMENT et CROISSANCE?

- Cette propriété de Dorval vous l'offre avec:
- **DES BUREAUX** de premier ordre de 20,631 p.c. sur quatre étages;
 - **UN COMPLEXE INDUSTRIEL** (27,000 p.c. plus 10,000 p.c. de mezzanine) incluant 14 portes de garages, deux grues de 10 tonnes, 600 AMPS-550V;
 - **ET DE BONNES POSSIBILITÉS** pour développement futur sur 278,411 p.c. de terrain.

Appelez
M.M. Gutwillig
Division des Investissements

A.E. LE PAGE
EXCLUSIF

842-5011



- DÉDOUANEMENT
- GROUPAGE MARITIME & AÉRIEN
- IMPORT — EXPORT
- ÉTUDES LOGISTIQUES

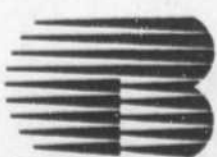
Correspondants au Canada et dans les principaux pays

G. Bécharde Ltée

courtiers en douane
transitaires
internationaux

Siège social:
410 rue St-Nicolas, Montréal, Québec H2Y 2P5

Téléphone: 282-0303 • Téléc: 055-60803



Le transfert de déductions entre conjoints

La Loi de l'impôt sur le revenu (la «loi fédérale») et la Loi sur les impôts (la «loi québécoise») permettent à un contribuable, sous réserve de certaines conditions, de soustraire de son revenu certaines déductions auxquelles son conjoint aurait eu droit s'il avait eu des revenus suffisants pour en bénéficier.

Ces règles de transfert de déductions ont pour but de compenser le fait que les revenus de la personne mariée diminuent dans une certaine proportion la déduction de personne mariée à laquelle son conjoint aurait eu droit par ailleurs. Par exemple, supposons un contribuable dont le conjoint n'a encaissé au cours de l'année que la somme de \$2.000, soit \$1.000 à titre de revenus d'intérêts et \$1.000 en vertu de son régime d'épargne-retraite. En vertu de la loi fédérale, la fraction des revenus du conjoint qui excède \$490 réduit l'exemption de personne mariée à laquelle l'autre conjoint aurait eu droit, alors qu'en vertu de la loi québécoise, le conjoint peut gagner jusqu'à \$1.180 sans que le montant de l'exemption de personne mariée de l'autre conjoint soit affecté (chiffres valables en 1981). Or, dans notre exemple, la somme de \$2.000 reçue par le conjoint n'était pas imposable, puisqu'il jouissait d'une exemption de \$1.000 pour ses revenus d'intérêts et d'une autre exemption de \$1.000 pour ses revenus de pension. Compte tenu du fait que des montants non imposables réduisaient l'exemption de personne mariée à laquelle un contribuable aurait pu avoir droit, les législatures fédérale et québécoise adoptèrent les dispositions permettant le transfert de déductions entre conjoints.

Les déductions qui peuvent faire l'objet d'un tel transfert sont les suivantes: la déduction de \$1.000 en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus, la déduction de \$1.000 en faveur des aveugles et des personnes devant garder le lit ou demeurer dans un fauteuil roulant, la déduction de \$50 par mois pour les étudiants à plein temps, la déduction de \$1.000 pour les revenus d'intérêts, de dividendes, ou les gains en capital, et finalement la déduction de \$1.000 pour les revenus de pensions.

Le transfert de la déduction de \$1.000 en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus sera possible lorsqu'un contribuable est âgé de 65 ans et jouit de revenus inférieurs aux exemptions auxquelles il a droit.

Le conjoint d'une personne aveugle, ou devant garder le lit ou devant demeurer dans une chaise roulante pourra aussi profiter du transfert de la déduction de \$1.000 si les revenus de cette personne handicapée ou malade sont inférieurs aux exemptions auxquelles elle aurait droit.

Par ailleurs, l'étudiant à plein temps dans une université ou un collège reconnu aux fins de la Loi sur les prêts et bourses aux étudiants a droit à une déduction de \$50 par mois au cours desquels il était étudiant à temps plein, moins le montant de son revenu imposable. Or, si l'étudiant en question ne dispose pas de revenus suffisants pour profiter de cette déduction, il pourra la transmettre à son conjoint, sous réserve des limites que nous verrons plus loin. La déduction de \$1.000 pour intérêts, dividendes ou gains en capital pourra aussi faire l'objet d'un transfert, à condition que les règles d'attribution ne s'appliquent pas; ces règles prévoient que lorsqu'un



fiscalité

par Maurice Mongrain

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Maurice Mongrain est avocat chez Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque.

contribuable transfère des biens à son conjoint, les revenus découlant de ce bien doivent être inclus dans son revenu sa vie durant. Ainsi, dans l'hypothèse où un mari aurait déposé une somme d'argent au nom de son épouse, il ne pourrait se prévaloir du transfert de la déduction de \$1.000 à laquelle celle-ci aurait eu droit, puisque lesdits intérêts doivent être inclus dans le revenu du mari, selon cet exemple.

Finalement, le contribuable âgé de plus de 65 ans jouit d'une exemption de \$1.000 relativement à ses revenus de pension, c'est-à-dire les sommes reçues en vertu d'une caisse ou un régime de retraite, un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite et un régime de participation différée aux bénéfices. La partie inutilisée de cette exemption pourra aussi faire l'objet d'un transfert au conjoint du contribuable.

La détermination du mon-

tant que peut faire l'objet d'un transfert s'effectue de la façon suivante: en premier lieu, il faut déterminer le montant du revenu du conjoint qui est en sus de son exemption personnelle de base (\$3.170 au fédéral et \$4.350 au Québec).

La deuxième étape consiste à déterminer le montant des exemptions ci-haut mentionnées auxquelles le conjoint aurait eu droit. Le montant pouvant faire l'objet d'un transfert sera le suivant: total des exemptions - (revenu du conjoint - exemption personnelle de base).

Par exemple, supposons un mari aveugle âgé de 66 ans et n'ayant encaissé pendant l'année que \$1.000 d'intérêts et \$2.000 en provenance d'un régime enregistré d'épargne-retraite. La partie du revenu du mari qui excède son exemption personnelle de base est nulle tant au fédéral qu'au Québec, ledit revenu n'étant que de \$3.000.

Le montant des exemptions

auxquelles ce mari aurait eu droit est de \$4.000 (exemption en raison d'âge de \$1.000, exemption en raison de cécité de \$1.000, exemption d'intérêts de \$1.000 et exemption de revenus de pensions de \$1.000).

L'épouse de ce contribuable aura donc droit à un transfert de déductions de \$4.000 puisque le revenu du mari est inférieur à son exemption personnelle de base, ce qui permet le transfert de la totalité des exemptions auxquelles il aurait eu droit.

Supposons maintenant un deuxième exemple, soit celui d'une étudiante mariée ayant fréquenté l'université de janvier à avril et de septembre à décembre, et ayant encaissé les sommes suivantes pendant l'année: \$5.000 provenant d'un emploi d'été et \$100 d'intérêts. La partie du revenu de cette étudiante qui excède son exemption personnelle de base est de \$1.930 au fédéral (\$1.100 - \$3.170) et de \$750 au Québec (\$1.100 - \$4.350).

Le montant d'exemptions auxquelles cette étudiante aurait eu droit est de \$500 (exemption d'étudiante à plein temps de \$400, soit 8 mois x \$50, et exemption d'intérêts de \$100).

Il n'y aura donc aucun transfert de déductions en faveur du mari de cette étudiante, puisque la partie du revenu de celle-ci qui excède son exemption personnelle de base est supérieure au montant d'exemptions auxquelles elle aurait eu droit.

Les règles énoncées jus-

qu'ici seront encore valables pour l'année d'imposition 1981 et les contribuables pourront donc en tenir compte pour la déclaration qu'ils devront produire d'ici le 30 avril prochain.

Toutefois, le ministre des finances, M. Allan J. MacEachen, dans son budget du 12 novembre dernier annonçant des modifications importantes aux règles de transfert de déductions entre conjoints, applicables à partir de l'année d'imposition 1982: le total des déductions du conjoint relatives aux revenus de placement et de pensions qui peut être transférées à un contribuable dans une année d'imposition ne pourra excéder le montant par lequel l'exemption personnelle du contribuable à l'égard de son conjoint est diminuée par le revenu de celui-ci.

Nous avons vu antérieurement que l'objet des règles de transfert était de compenser la diminution de l'exemption de personne mariée; par ailleurs, grâce aux exemples que nous avons utilisés, nous avons constaté que le montant des déductions transférées pouvait largement excéder la diminution de l'exemption de personne mariée.

En effet, en vertu de la loi fédérale, l'exemption de personne mariée est de \$2.780 moins les revenus du conjoint qui excèdent \$490. Ainsi, il suffit que le conjoint ait des revenus de \$3.270 pour que l'exemption cesse de s'appliquer. En conséquence, la di-

minution maximale de l'exemption de personne mariée est de \$2.780 alors que le transfert de déductions atteignait \$4.000 dans le premier exemple que nous avons utilisé.

Ainsi, supposons une épouse âgée de 67 ans et ayant encaissé \$2.000 en provenance d'un REER et \$1.000 d'intérêts. Le mari aurait eu droit à un transfert de déductions de \$3.000 (exemption en raison d'âge de \$1.000, exemption de revenus de retraite de \$1.000 et exemption de revenus d'intérêt de \$1.000). Selon les règles proposées par le nouveau budget, le montant transféré au conjoint ne pourra excéder \$2.780, soit le montant par lequel l'exemption de personne mariée à laquelle le mari aurait eu droit est réduit par le revenu de l'épouse.

L'amendement proposé par le budget MacEachen aura donc pour effet, en ce qui concerne les revenus de placement et de pensions, de limiter les transferts de déductions au montant de la diminution de l'exemption de personnes mariées, conformément à l'objectif qui avait été fixé lors de l'adoption des dispositions permettant le transfert de déductions. Nous ne pouvons donc contester le bien-fondé de l'amendement envisagé.

Cependant, les contribuables auront encore avantage à s'assurer qu'ils profitent au maximum des transferts permis, afin de minimiser le montant d'impôt payable.

CIMENT ST-LAURENT INC.



Jean-Claude Malo

Monsieur Pierre Viger, premier vice-président, division du Québec, de Ciment St-Laurent Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de Jean-Claude Malo au poste de directeur général des divisions Demix Béton et Demix Agrégats.

Monsieur Malo se joint à la compagnie avec plusieurs années d'expérience dans le domaine de la gérance de projets et après avoir occupé des postes de direction au sein d'importantes compagnies de construction.

Monsieur Malo détient un diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal et ses bureaux sont situés à Longueuil.

Le Barreau canadien et l'ICCA s'opposent au budget MacEachen

Reagissant directement pour la première fois à un budget fédéral, le Comité conjoint sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a présenté au ministre des Finances, M. Allan MacEachen, un mémoire dans lequel il

exprime son opposition au processus utilisé dans la mise en place des dispositions contenues dans le budget du 12 novembre.

Dans le mémoire, on s'en prend surtout au fait que de nombreuses opérations tout à fait légitimes, voire même encouragées par l'ancien régime fiscal, ont été planifiées et conclues avant le 12 novembre, entraînant des pénalités en date du 13 novembre.

«Le budget a amené une réforme d'envergure du régime fiscal canadien sans même que les gouvernants aient préalablement consulté le public sur les répercussions des changements proposés pour les contribuables du Canada», déclarent, dans la lettre de présentation du mémoire, MM. Robert J. Dart, président du Comité de fiscalité de l'ICCA et David W. Smith, président de la section de fiscalité de l'Association du Barreau canadien. «Nous ne pouvons que déplorer le fait que cette réforme importante du régime fiscal entre immédiatement en vigueur sans que l'on ait prévu des règles transitoires pour les opérations en cours.»

En ce qui concerne d'autres réformes fiscales majeures — la modification du système de taxe de vente fédérale, par exemple — le mémoire fait remarquer que la consultation du public a toujours été considérée comme essentielle dans la mise au point d'une politique fiscale.

CDC

corporation de développement du Canada

DIVIDENDE No 5 ACTIONS PRIVILÉGIÉES de 1980

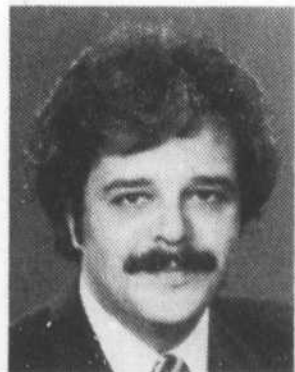
Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de \$0.38 l'action sur les actions privilégiées de 1980, en circulation, a été déclaré payable le 1^{er} février 1982 aux détenteurs de ces actions privilégiées inscrits à la clôture des affaires le 4 janvier 1982.

Pour le Conseil d'administration, le secrétaire Claude R. Marchand

Vancouver, Colombie-Britannique le 19 novembre 1981



Assurance-vie Desjardins



M. Gilles Juneau



M. Réal Bolduc

L'Assurance-vie Desjardins annonce la nomination de Monsieur Gilles Juneau, f.i.m.i., au poste de directeur des Relations publiques et de Monsieur Réal Bolduc, f.s.a., f.i.c.a., au poste de directeur du Service aux assurés, assurance et rentes individuelles.

Monsieur Juneau est au service de l'Assurance-vie Desjardins depuis près de cinq ans. Il fait carrière dans le domaine de l'assurance-vie, en publicité et en relations publiques, depuis dix ans. Il est fellow du Life Management Institute.

Monsieur Bolduc, fellow de la Société des actuaires, est au service de l'Assurance-vie Desjardins depuis six ans. Il a été professionnel en actuariat puis directeur de la division Actuariat, assurances et rentes individuelles, avant d'accéder à la direction du Service aux assurés.

Ils exercent tous deux leurs fonctions au siège social, à Lévis.

Le présent avis est publié à titre d'information seulement.



PROVINCE DE QUÉBEC

CAN \$500,000,000

US \$250,000,000

Ouverture de crédit à 12 ans

Chefs de file

BANQUE NATIONALE DU CANADA
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
BANQUE D'AMÉRIQUE DU CANADA
CRÉDIT LYONNAIS CANADA LIMITÉE
BANQUE MORGAN DU CANADA

Co-chefs de file

Crédit Commercial de France
National Westminster Bank Group
ABN Bank Canada
Amsterdam-Rotterdam Bank N.V.
The Bank of Tokyo Canada
Commerzbank Aktiengesellschaft
Crocker National Bank
Manufacturers Hanover Limited

Co-chefs de file adjoints

La Banque Mercantile du Canada
The Dai-Ichi Kangyo Bank Ltd.
Landesbank Rheinland-Pfalz Und Saar International S.A.

Fonds mis à disposition par:

La Banque Mercantile du Canada
The Dai-Ichi Kangyo Bank Ltd.
Landesbank Rheinland-Pfalz Und Saar International S.A.
First Interstate Financial Services Ltd.
Irving Trust Company
LBI (Canada) Limited
The Sanwa Bank, Limited
Security Pacific Bank Canada
Daiwa Bank Trust Company
The Fuji Bank and Trust Company
LTCB Asia Limited
The Mitsubishi Bank, Limited
The Mitsui Bank, Limited
The Nippon Credit Bank, Ltd.
Sumitomo Finance (Asia) Limited
The Taiyo Kobe Bank Limited
The Tokai Bank, Limited
The Bank of New York
Crédit du Nord
New England Merchants National Bank
The Saitama Bank, Ltd.
Société Générale de Banque S.A.
The Industrial Bank of Japan Trust Company
The Sumitomo Trust and Banking Co. Ltd., New York Branch
Yamaichi International (Nederland) N.V.
Yamaichi (Switzerland) Ltd.

Agent

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Novembre 1981

SPORTS

Canadien 6, Capitals 3

«Wick» n'a pas écouté Murray...

par François Lemenu

L'un jouait pour la première fois contre son ancien entraîneur chez les juniors, l'autre contre l'équipe avec laquelle il a fait ses débuts dans la Ligue nationale. Peut-être faut-il voir là l'explication de la performance de Doug Wickenheiser et de Robert Picard, qui ont mérité les deuxième et troisième étoiles du match d'hier soir au Forum remporté 6-3 par le Canadien de Montréal face aux Capitals de Washington.

Wickenheiser, relégué aux tribunes au cours des trois derniers matches, a inscrit deux buts dans ce qui fut d'emblée sa meilleure partie de la saison et certainement l'une de ses plus solides avec le Tricolore.

Wickenheiser n'a pas «brûlé les planches», entendons-nous. Il a toutefois suffisamment bien joué pour nous rappeler qu'il a été il y a près de deux ans le premier choix au repêchage de 1980.

Avant la rencontre, «Wick» a croisé son ancien entraîneur avec les Pats de Réginald Bryan Murray, qui dirige aujourd'hui les Capitals.

«Il m'a simplement demandé comment allaient les choses, comme s'il voulait m'encourager, a indiqué Wickenheiser. Mais en me quittant, il m'a demandé de mettre la pédale douce contre les Caps. Il ne voulait quand

même pas que le Canadien ait des succès justement contre son équipe».

Il n'en reste pas moins que cette rencontre avec Murray lui a rappelé les succès qu'il a connus à l'âge de 18 ans, et ce retour à un passé encore récent a semblé le motiver et lui redonner confiance.

Wickenheiser n'a pas vu qu'un seul entraîneur hier, comme si les conseils et les encouragements d'un seul instructeur étaient insuffisants en ces temps difficiles pour lui-même et le Canadien. Wickenheiser s'est en effet entretenu en matinée avec Bob Berry dans l'espoir de trouver une solution à ses problèmes.

«C'est à ma demande que cette réunion a eu lieu, a dit l'ex-joueur de centre transféré aujourd'hui en ailier gauche. Il est parfois difficile de corriger ses défauts et l'entraîneur peut souvent apporter un éclairage nouveau qui nous fait prendre conscience de nos erreurs. D'ailleurs en le rencontrant, j'ignorais que je participerais au match», de préciser Wickenheiser.

Il se rend bien compte qu'en l'absence de Steve Shutt, blessé, c'est une chance inespérée qu'il s'offre à lui. Et il doit la saisir, au risque de relancer les rumeurs d'échange qui, cette fois, pourraient se concrétiser. Même si s'exprime peu, Wic-

kenheiser veut prouver à tous que le Canadien a eu raison de le réclamer au tout premier rang, et qu'il est encore temps de satisfaire la direction.

Robert Picard en est un autre qui a été longtemps sur la corde raide depuis le début de la saison, mais qui semble se retrouver depuis quelques matches. Encore hier, il a été solide à la ligne bleue. Et comme Wickenheiser, Picard était doublement motivé face à son ancienne équipe dont il a été le leader à sa sortie du junior.

La première étoile de la rencontre est néanmoins revenue à Keith Acton. Celui-ci a retrouvé ses jambes et il anime à nouveau le meilleur trio du Canadien. Il a obtenu un but et deux aides.

Acton a mérité sa première étoile en fin de première période sur un jeu qui a cassé les nerfs et brisé le moral des Caps. Avec sept secondes à faire dans la période, Acton a gagné une mise en jeu contre Bob Carpenter en zone des Caps, et il a aussitôt remis le disque à Guy Lafleur dont le tir, violent, n'a donné aucune chance à Dave Parro. Le Canadien a pu ainsi regagner le vestiaire avec une priorité de deux buts (4-2).

Craig Laughlin, avec son cinquième but en six parties

depuis son rappel des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse, et Larry Robinson durant un jeu de puissance, ont également marqué pour le Tricolore. Mike Sitala, Dennis Maruk, avec son 25e, et Bengt Gustafsson ont déjoué Richard Sévigny, qui fut par ailleurs excellent, lui qui a reçu 34 lancers contre 41 à Parro.

En l'emportant, le Canadien s'est approché à un point des Bruins de Boston, installés au deuxième rang de la section Adams, et à trois des Sabres de Buffalo, qui occupent le premier rang.

Souignons enfin que Berry a de nouveau fait confiance aux jeunes, de préférence à Pierre Larouche. Les rumeurs d'échange se multiplient dans son cas, et le principal intéressé ne se fait plus d'illusion sur son sort à Montréal. Il s'attend à être échangé. Mais quand?

La réponse appartient à Irving Grundman, qui refuse d'échanger son joueur de centre contre une bouchée de pain.

ECHOS — Le défenseur Guy Lapointe n'était pas en uniforme hier. Il a été blessé à la nuque samedi lorsque mis en échec par Rick Vaive des Maple Leafs de Toronto. Il pourrait toutefois retrouver

son poste demain soir alors que le Tricolore affronte les Whalers, à Hartford... Rick Wamsley, Gaston Gingras, Steve Shutt et Pierre Larouche n'ont pas non plus pris part à la rencontre... Le Canadien a maintenant remporté les 21 parties qu'il a disputées aux Capitals au Forum... Doug Jarvis a disputé son 510e match consécutif.

Canadien 6 Capitals 3

Première période

1-MONTREAL: Laughlin (5)	
Moroso, Engblom	3:25
2-WASHINGTON: Sitala (1)	
Mackinnon, Gustafsson	18:21
3-WASHINGTON: Maruk (25)	
Valentine, Walter	12:35
4-MONTREAL: Acton (16)	
Napier, Picard	17:02
5-MONTREAL: Wickenheiser (5)	
Delorme, Lafleur	18:34
6-MONTREAL: Lafleur (13)	
Acton	19:55

Deuxième période

7-MONTREAL: Wickenheiser (6)	
Picard, Acton	6:12
Pénalités: Delorme 12:14, Engblom 16:14	
8-MONTREAL: Robinson (5)	
Laughlin, Tremblay	11:38
9-WASHINGTON: Gustafsson (10)	
Carpenter, Murray	18:00
Pénalités: Gartner Wash, Hunter Mtl 7:16, Pocza Wash 10:49, Jarvis Wash 13:31	

Troisième période

10-MONTREAL: Lafleur (14)	
Laughlin, Tremblay	11:38
11-WASHINGTON: Gustafsson (10)	
Carpenter, Murray	18:00
Pénalités: Gartner Wash, Hunter Mtl 7:16, Pocza Wash 10:49, Jarvis Wash 13:31	

Tirs au but

Washington	13	14	7-34
Montréal	15	10	16-41
Gardiens: Parro, Washington; Sévigny, Montréal			
A-15 498			



La patineuse artistique Tracey Wainman, âgée de 14 ans, succède à la golfeuse Sandra Post au palmarès de l'athlète féminin par excellence au Canada en 1981. (Photolaser CP)

Tracey Wainman nommée l'athlète féminin de 81

La jeune patineuse artistique de 14 ans de Toronto, Tracey Wainman, a été choisie comme l'athlète féminin de l'année 1981 au Canada.

Elle a triomphé devant Susan Natrass, d'Edmonton, six fois championne mondiale de tir aux pigeons, par 21 points, et est devenue la cinquième patineuse à remporter cette distinction en 48 ans.

Mary Rose Thacker, une patineuse de Winnipeg, avait triomphé en 1939 et en 1941 et Barbara Ann Scott, d'Ottawa, l'avait emporté trois fois de 1946 à 1948.

Tracey Wainman a totalisé 167 points, contre 146 à Susan Natrass et 143 à Barbara Ann Scott.

Tracey Wainman a mis fin à un règne de deux ans de la golfeuse Sandra Post, qui a fini au quatrième rang avec 96 points, devant la gymnaste Elfi Schegel, la cycliste et patineuse Sylvia Burka et la golfeuse Heather Kuzmich.

Wainman recevra la trophée Bobbie Rossfeld lors du banquet annuel de la Fédération canadienne des sports le 4 janvier à Toronto.

Rejointe à l'entraînement, à Orillia, Ont., Mlle Wainman n'en croyait pas ses oreilles. «Vraiment, c'est merveilleux».

Elle a révélé qu'elle avait commencé à patiner «pour le plaisir» à l'âge de cinq ans. «J'aimerais bien devenir championne olympique et mondiale. Quand je participe à une compétition, je fais toujours mon possible, me pensant pas à mes rivaux».

Wainman s'est classée sixième aux championnats juniors mondiaux en 1978, à l'âge de 11 ans et, en 1979, elle a remporté une médaille de bronze lors du trophée de Vienne.

Après une 3e place aux championnats nationaux en janvier 1980, elle a terminé au 14e rang aux championnats mondiaux, deux mois plus tard.

En octobre 1980, a terminé au deuxième rang aux championnats de St.-Jérôme. Elle a aussi pris le deuxième rang à Skate-Canada en novembre.

Elle a remporté le championnat national il y a 11 mois et est retournée aux championnats mondiaux à Hartford en mars dernier, se classant 10e.

Shutt absent au moins 10 jours

L'ailier gauche Steve Shutt du Canadien manquera à l'appel au cours des 10 prochains jours, au moins, à la suite de la découverte de fragments d'os au poignet droit. Shutt a déjà raté quelques parties depuis qu'il a été cinglé par le défenseur Lee Fogolin des Oilers d'Edmonton le 1er décembre dernier. Les ra-

diographies n'avaient cependant rien dénoté à ce jour en dépit d'une douleur persistante, et Shutt avait repris son poste. De nouvelles radiographies hier ont toutefois révélé la nature du mal. Le poignet de Shutt a été mis dans un plâtre, et il sera de nouveau examiné dans 10 jours.

SOMMAIRE

Rangers 5, Pittsburgh 4

Première période
1-NY RANGERS: Pavlich (11)
Vickers, Dave Maloney 6:39
2-NY RANGERS: Dugay (17)
Dave Maloney, Silk 15:28
3-NY RANGERS: Vickers (2)

Deuxième période
4-PITTSBURGH: Shedd (2)
Price, Bullard 5:55
5-NY RANGERS: Rogers (12)
Gillis, Talaous 14:11
6-NY RANGERS: Ruotsalainen (9)
Dugay, Pavlich 15:22

7-PITTSBURGH: Lee (10)
Shedd 19:31
Pénalités: Boyd Pgh 1:55, Beck NYR 5:43, Dave Maloney NYR 3:54, Dorey NYR 5:43, Sheppard Pgh 6:28, Baxter Pgh majeure, inconduite, Beck NYR double mineure, majeure, inconduite, match, Follu NYR match 5:31.

Troisième période
8-PITTSBURGH: Baxter (6)
Curly, Gardiner 13:38
9-PITTSBURGH: Kehoe (14)
Snedden, Stackhouse 19:13
Pénalités: Bullard Pgh 0:23, Boyd Pgh 4:45, Laidlaw NYR 13:24

Tirs au but:
Pittsburgh 9 18 6-33
NY Rangers 6 6 6-18
Gardiens: Harrison, Pittsburgh; Weeks, NY Rangers
A-17,341

HOCKEY



(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Guy Lafleur	12	15	37
Keith Acton	15	21	36
Mario Tremblay	14	16	30
Steve Shutt	15	14	29
Mark Napier	13	14	27
Larry Robinson	12	21	25
Pierre Mondou	12	12	24
Pierre Larouche	9	12	21
Doug Jarvis	11	8	19
Bob Gainey	7	10	17
Rod Langway	1	15	16
Brian Engblom	2	12	14
Doug Wickenheiser	4	9	13
Guy Lapointe	0	11	11
Doug Risebrough	3	7	10
Mark Hunter	8	1	9
Rejean Houle	2	5	7
Gilbert Delorme	1	6	7
Robert Picard	0	6	6
Craig Laughlin	4	1	5
Chris Nilan	3	2	5
Gaston Gingras	0	1	1
Rick Wamsley	0	1	1

Gardiens	min	bc	bl	moy.
R. Wamsley	307	15	1	2.93
D. Herron	847	47	1	2.98
R. Sévigny	546	31	0	3.41

Ligue Nationale

Dimanche

Québec 4, Buffalo 4
Boston 5, Colorado 1
Detroit 2, Winnipeg 1
Chicago 9, Hartford 3
Edmonton 4, Islanders NY 3
Calgary 7, Vancouver 6

Hier

Montréal 6, Washington 3
NY Rangers 5, Pittsburgh 4

Ce soir

Québec 4, Islanders NY
Los Angeles 4, Buffalo
Minnesota 4, St-Louis
Mercredi
Montréal 6, Hartford
Philadelphie 4, Rangers NY
Los Angeles 4, Pittsburgh
Toronto 4, Vancouver
Winnipeg 4, Chicago
Edmonton 4, Colorado

Ligue Majeure du Québec

Hier

Québec 5, Laval 4

Ce soir

Shawinigan 4, Chicoutimi
Sherbrooke 4, T.-Rivières
Mercredi
Québec 4, Granby
Laval 4, Hull

Ligue Collégiale

Vendredi

Thetford Mines 4, St-Georges
St-Laurent 4, Limoulin
Repas des activités le 8 janvier

Doublé des frères Mahre à Cortina

CORTINA, Italie (AFP) — Les frères Mahre ont dominé hier le slalom de Coupe du Monde de Cortina d'Ampezzo, infligeant au Suédois Ingemar Stenmark une nouvelle défaite.

Les deux Américains ont fait le trou dans la première manche, Steve Mahre précédant son frère jumeau Phil de 15 centièmes. Stenmark, seulement 7e à 1.30, réalisait bien le meilleur temps de la seconde manche mais ne pouvait remonter totalement son handicap et terminait troisième.

sième à 1.06 de Steve Mahre, qui, pour 8 centièmes, conservait la première place devant son frère.

En terminant second, Phil Mahre a encore accentué son avance à la tête du classement de la Coupe du Monde où il compte maintenant 115 points, contre 50 à Ingemar Stenmark qui s'est hissé en deuxième position. Le Suédois, qui n'a encore rien gagné cette année, aura encore une occasion de l'emporter dans le géant de Cortina aujourd'hui, dernier rendez-vous avant la coupe de Noël pour les slalomeurs.

FOOTBALL

Ligue Nationale

Samedi

Buffalo à Miami
Dallas à Giants NY

Dimanche

Cincinnati à Atlanta
Cleveland à Seattle
Denver à Chicago
Green Bay à Jets NY
Kansas City à Minnesota
N.-Angleterre à Baltimore
Pittsburgh à Houston
St. Louis à Philadelphie
San Francisco à N.-Orléans
Tampa Bay à Detroit
Washington à Los Angeles

Lundi

Oakland à San Diego
(Fin du calendrier régulier)

Hier

Atlanta à Los Angeles

Ligue Nationale

Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
y-MIAMI	15	10	4	1	329	269	.700
y-BUFFALO	15	10	5	0	305	260	.667
JETS NY	15	9	5	1	327	284	.643
N.-ANGLETERRE	15	2	13	0	301	347	.133
BALTIMORE	15	1	14	0	236	512	.067

Section Centrale

x-CINCINNATI	15	11	4	0	391	276	.733
PITTSBURGH	15	8	7	0	336	276	.533
HOUSTON	15	6	9	0	260	335	.400
CLEVELAND	15	5	10	0	255	333	.333

Section Ouest

DENVER	15	10	5	0	297	254	.667
SAN DIEGO	15	9	6	0	455	380	.600
KANSAS CITY	15	8	7	0	333	284	.533
OAKLAND	15	7	8	0	263	320	.467
SEATTLE	15	5	10	0	280	367	.333

Conférence Nationale

Section Est

x-DALLAS	15	12	3	0	357	264	.800
PHILADELPHIE	15	9	6	0	330	221	.600
GIANTS NY	15	8	7	0	282	247	.533
ST. LOUIS	15	7	8	0	315	370	.467
WASHINGTON	15	7	8	0	317	342	.467

Section Centrale

DETROIT	15	8	7	0	380	302	.533
GREEN BAY	15	8	7	0	321	333	.533
TAMPA BAY	15	8	7	0	295	251	.533
MINNESOTA	15	7	8	0	319	359	.467
CHICAGO	15	5	10	0	218	300	.333

Section Ouest

x-SAN FRANCISCO	15	12	3	0	336	233	.800
ALTANTA	15	7	7	0	382	304	.500
LOS ANGELES	15	5	9	0	275	305	.357
N.-ORLEANS	15	4	11	0	190	357	.267

x - champion de section

y - participant aux éliminatoires

Ottawa et Montréal, des marathons de niveaux différents

Les organisateurs du Marathon d'Ottawa sont frustrés par le changement de date apporté à la présentation du Marathon de Montréal. La raison? Les deux épreuves auront maintenant lieu fin mai, celui d'Ottawa le 14 et celui de Montréal le 20.

En dépit de cette situation, le directeur général du Marathon de Montréal, Tony Attanasio, considère qu'il n'y a aucun conflit entre les deux organismes.

«Ce ne sont pas deux événements du même type, le marathon d'Ottawa est une excellente épreuve à son niveau, et ce n'est pas péjoratif, et le Marathon de Montréal est une excellente compétition à son niveau, ils auront leurs 4.000 coureurs et nous auront nos 12.000 participants», d'expli-

quer Attanasio.

«L'Association canadienne d'athlétisme a décidé d'instaurer des catégories pour les marathons courts au Canada, celui de Montréal est le seul de catégorie A (international), ceux d'Ottawa, de Winnipeg, de Toronto et de Vancouver sont de niveau B (national), et, lors de la dernière assemblée, tenue à Winnipeg, en juin, les organisateurs du marathon d'Ottawa ont voté en faveur de cette résolution», de dire Attanasio.

«Les gens d'Ottawa savaient depuis octobre 80, à l'issue de la réunion de Faro, au Portugal, que le marathon de 82 aurait lieu à la fin du mois de mai et non plus en début de septembre, et ça ne semblait pas le choquer», de poursuivre le directeur général.

Si l'on s'en tient aux propos des principaux intéressés, le duel de championnat des poids légers, disputé ce soir au Centre Paul-Sauvé entre le monarque canadien Michel Lalonde et le vétéran Gaétan Hart, devrait atteindre la limite de 12 rounds.

Tous deux imbus d'un sentiment de respect mutuel envers l'autre, les deux pugilistes s'attendent sûrement à un combat aussi farouche que spectaculaire. Bien que les deux combattants apprécieraient bien sûr un K.O., aucun ne le prévoit. Il s'agira, selon eux, d'une longue bataille, d'un dur affrontement, d'un match à finir. Bref, du meilleur combat, dont les Montréalais auront été témoins cette année.

Certains observateurs affirment par contre que l'actuel champion canadien est un peu «vert» pour s'en prendre à un athlète aussi aguerri que Hart, qui en sera à son 73e combat professionnel.

Le gérant et homme de coin de Lalonde ne partage évidemment pas cet avis: «Ceux qui se prononcent ainsi ne savent pas de quoi ils parlent. Michel compte 58 combats amateurs et il autres chez les professionnels. Cela en totalise un nombre de 69. Donc, la différence d'expérience entre les deux hommes n'est pas

forte à ce point», de réagir le coloré Rodolphe Huneault.

Huneault ajoute par ailleurs que son clan connaît bien les faiblesses de Hart, qu'avec ses deux combinaisons de bases, a-t-il précisé, ne vient pas à la cheville de son protégé au point de vue technique.

«Je respecte Gaétan, mais d'après ce que j'ai vu de lui récemment, il ne s'est guère amélioré. Le courage sera son meilleur ami, car il est plus lent que Michel et frappe moins fort», de poursuivre Huneault.

Ce dernier a toutefois fait remarquer ne pas vouloir discréditer Hart pour autant... «Gaétan n'est pas à son déclin, a-t-il conclu. Il compte encore en lui quelques bonnes années de boxe».

De son côté, Hart possède une haute opinion de Lalonde: «Si je reprends le titre canadien, c'est que je l'aurai mérité. Demain (ce soir), ce sera une bataille brutale et la condition physique jouera un rôle prépondérant».

Selon des savants finlandais, on peut stopper la calvitie

LONDRES — Deux spécialistes finlandais déclarent avoir créé un traitement du cuir chevelu susceptible de stopper la calvitie et même, dans de nombreux cas, de stimuler une nouvelle pousse capillaire.

Les spécialistes qui ont mis le traitement sur le marché sous forme de lotion, déclarent que parmi les volontaires l'ayant appliquée sur leur cuir chevelu pendant 28 semaines, 60% ont constaté la reprise de la pousse capillaire et une diminution de la chute des cheveux, en l'espace de quatre

Nos affaires servent aussi vos intérêts. Le saviez-vous?

Conjugée à un taux d'inflation à deux chiffres et aux nombreuses incertitudes économiques, la hausse sans précédent des taux d'intérêt a rendu la vie très difficile à de nombreux Canadiens pendant les douze derniers mois.

Si vive qu'ait parfois été la controverse causée par le niveau des bénéfices des banques et des taux d'intérêt, elle ne nous a pas empêchés de nous acquitter de toutes nos obligations à l'égard de nos actionnaires, de nos clients, des gouvernements, des banques étrangères et des Canadiens.

La Banque Royale avait au Canada cette année près de 9 millions de comptes dans lesquels étaient déposés environ \$33 milliards. Elle a, de plus, consenti plus de 5 millions de prêts permettant ainsi à des Canadiens de créer des emplois et des débouchés pour leurs concitoyens.

L'encours des prêts hypothécaires sous l'administration de la Banque s'élève actuellement à \$7 milliards; près de 200.000 Canadiens ont donc pu acheter une maison grâce à nous. De plus, nous avons été parmi les premiers à lancer des programmes spéciaux d'allègement des mensualités pour aider ceux qui devaient renouveler leur emprunt hypothécaire à un taux d'intérêt élevé.

En 1981, nous avons porté à \$650 millions nos engagements en obligations pour l'expansion de la petite entreprise, de façon que des petits entrepreneurs et exploitants agricoles puissent emprunter à des taux inférieurs à ceux du marché. À cet égard, nous avons contribué plus de \$70 millions en vue d'aider les sociétés en difficulté financière.

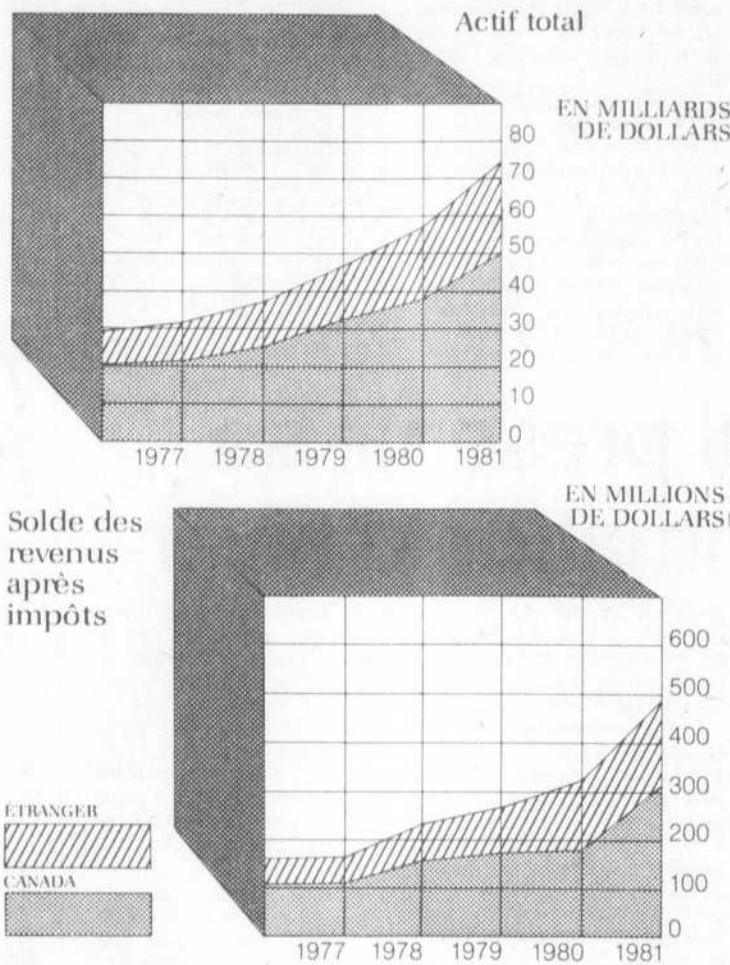
La Banque emploie plus de 36.000 personnes au Canada et participe à toutes sortes d'activités sociales et communautaires. En 1981, par exemple, elle a créé des services bancaires spécialement destinés aux handicapés, pour marquer l'Année internationale que leur a consacrée l'O.N.U., et a continué à financer le programme des Olympiques Juniors, qui a obtenu jusqu'ici l'adhésion de plus de trois millions de jeunes Canadiens et Canadiennes. De plus, elle accorde son appui aux universités ainsi qu'aux organismes sociaux et culturels oeuvrant au Canada.

À l'étranger, nous avons mis notre force et notre vaste réseau au service des entreprises canadiennes qui voulaient s'implanter sur de nouveaux marchés et internationaliser leurs activités.

Si nous tenons à nous acquitter de toutes ces obligations morales, c'est parce qu'il nous semble qu'une banque doit être plus qu'un placement intéressant ou une institution financière efficace.

Rowland C. Frazee

Rowland C. Frazee
Président du conseil et chef de la direction



En 1981, la Banque Royale a réalisé des revenus de \$492.5 millions, ce qui représente une augmentation de 50 pour cent par rapport à l'année précédente. La croissance de l'actif est à l'origine des deux tiers de la progression du bénéfice, le dernier tiers étant dû à l'amélioration de la rentabilité résultant essentiellement de l'augmentation de la productivité.

L'apport de nos activités au Canada s'établissait à \$315.5 millions, marquant une avance de 73 pour cent par rapport à 1980, année où le rendement de l'actif avait glissé à son niveau le plus bas depuis une décennie. La division des opérations internationales a dégagé \$177 millions, soit 22 pour cent de plus que les résultats exceptionnels réalisés l'an dernier.

La fluctuation des taux d'intérêt touche sensiblement les activités bancaires et tout spécialement celles qui sont menées au Canada. En période de montée rapide des taux d'intérêt, les bénéfices des banques s'accroissent temporairement, car le rendement des prêts est plus sensible aux fluctuations des taux que le coût des dépôts. L'intérêt versé sur un dépôt à terme, par exemple, est fixe: il ne variera pas jusqu'à l'échéance. Le taux d'un prêt à vue, par contre, change de jour en jour. Cependant, voici ce qui se produit quand s'amorce la décrue: le rendement des prêts diminuant plus vite que le coût des dépôts, les marges bancaires rétrécissent, et les bénéfices régressent. C'est exactement ce qui s'est passé au quatrième trimestre et aujourd'hui encore, nous en subissons le reflux.

Il n'est pas nécessaire de chercher loin pour le constater: prenons simplement le rendement de l'actif moyen au Canada, étalon classique de rentabilité dans le secteur bancaire, et comparons celui du premier trimestre, période de montée rapide des taux, à celui du quatrième trimestre, qui les a vus baisser. Pour les trois premiers mois de l'exercice, il atteint \$0.89 par tranche de \$100 d'actif domestique; pour les trois derniers, \$0.47 seulement. La moyenne annuelle, \$0.63, se situe dans la fourchette normale de rentabilité au cours des derniers exercices.

Afin de bien établir la situation de la Banque Royale et d'étudier plus en profondeur les différents aspects de la rentabilité, nous avons préparé une brochure sur ce sujet. Pour vous procurer un exemplaire de cette brochure, vous n'avez qu'à en faire la demande à l'adresse suivante:

M. J. Roy Firth
Directeur, Relations avec les investisseurs
La Banque Royale du Canada
C.P. 6001, Montréal (Québec) H3C 3A9

État de l'actif et du passif

	31 octobre 1981	31 octobre 1980
Actif		
Encaisse et sommes à recevoir de banques	\$16,313,202,464	\$12,637,284,876
Chèques et autres effets en transit, nets	1,521,275,860	132,955,859
Total des ressources en espèces	17,834,478,324	12,790,240,735
Titres émis ou garantis par le Canada, à leur valeur amortie	3,156,592,197	2,571,427,923
Titres émis ou garantis par des provinces, à leur valeur amortie	32,831,615	45,196,154
Autres titres dont la valeur n'excède pas le cours du marché	3,962,006,779	3,529,300,305
Total des titres	7,151,430,591	6,145,924,382
Prêts sur titres, au jour le jour, à vue et à court terme, à des négociants et courtiers en valeurs	818,366,104	455,900,413
Autres prêts, y compris les hypothèques, moins provision pour pertes	52,432,213,421	37,112,954,908
Total des prêts	53,250,579,525	37,568,855,321
Immobilisations, au prix coûtant moins amortissement accumulé	631,365,114	599,897,722
Titres de compagnies contrôlées par la Banque et prêts à de telles compagnies	375,373,499	188,944,415
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties et de lettres de crédit	7,933,317,800	5,433,247,426
Autres éléments d'actif	339,576,147	106,741,508
Total des éléments d'actif divers	9,279,632,560	6,328,831,071
	\$87,516,121,000	\$62,833,851,509

ROWLAND C. FRAZEE
Président du conseil et chef de la direction

	31 octobre 1981	31 octobre 1980
Passif		
Dépôts du Canada	\$ 897,905,108	\$ 816,138,011
Dépôts de provinces	127,799,086	82,889,878
Dépôts de banques	21,113,619,408	11,677,982,121
Dépôts d'épargne de particuliers au Canada, remboursables sur préavis, en monnaie canadienne	21,831,310,432	18,068,668,630
Autres dépôts	31,644,204,165	23,656,137,975
Total des dépôts	75,614,838,199	54,301,816,615
Acceptations, garanties et lettres de crédit	7,933,317,800	5,433,247,426
Autres éléments de passif	641,995,945	448,554,976
Total des éléments de passif divers	8,575,313,745	5,881,802,402
Débitures émises et en circulation	779,324,500	594,226,000
Réserves pour pertes	405,253,489	370,142,935
Avoir des actionnaires		
Capital-actions:		
Actions privilégiées	150,285,000	—
Actions ordinaires	82,842,625	80,242,750
Fonds de réserve	1,907,000,000	1,604,000,000
Bénéfices non répartis	1,263,442	1,620,807
Total de l'actif des actionnaires	2,141,391,067	1,685,863,557
	\$87,516,121,000	\$62,833,851,509

R.A. UTTING
Vice-président du conseil

État des revenus, des dépenses et des bénéfices non répartis

	Exercice terminé le 31 octobre 1981	Exercice terminé le 31 octobre 1980
Revenus		
Revenu des prêts	\$ 9,639,679,834	\$6,076,228,894
Revenu des titres	789,803,875	578,120,163
Autres revenus d'exploitation	490,924,475	369,661,315
Total des revenus	10,920,408,184	7,024,010,372
Dépenses		
Intérêts sur dépôts et débiteurs de la Banque	8,706,511,210	5,341,662,944
Salaires, contributions à la caisse de retraite et autres avantages sociaux	845,382,755	727,256,116
Frais des établissements, y compris l'amortissement	221,389,312	182,252,561
Autres frais d'exploitation, y compris une provision de \$176,000,000 (\$120,775,000 en 1980) pour pertes sur prêts, établie sur la moyenne des pertes subies au cours des cinq derniers exercices	490,604,521	387,708,937
Total des dépenses	10,263,887,798	6,638,880,558
Solde des revenus	656,520,386	385,129,814
Provision pour impôts sur le revenu afférents	164,000,000	57,700,000
Solde des revenus après provision pour impôts sur le revenu	492,520,386	327,429,814
Par action, après déduction des dividendes sur les actions privilégiées		
Non dilué - \$5.92; 1980 - \$4.46		
Dilué - \$5.89; 1980 - \$4.46		
Affectation aux réserves pour pertes	204,000,000	135,700,000
Bénéfice net de l'exercice	288,520,386	191,729,814
Dividendes		
sur les actions privilégiées	8,545,869	—
sur les actions ordinaires (par action 1981 - \$1.70; 1980 - \$1.26)	139,429,954	94,549,404
Montant reporté	140,544,563	97,180,410
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1,620,807	1,329,485
Virement des réserves pour pertes	89,000,000	104,000,000
Virement au fonds de réserve	231,165,370	202,509,895
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	\$ 1,263,442	\$ 1,620,807

État des réserves pour pertes

	Exercice terminé le 31 octobre 1981	Exercice terminé le 31 octobre 1980
Réserves au début de l'exercice		
Générales	\$198,871,300	\$195,448,909
Libérées d'impôt	171,271,635	162,202,799
Total	370,142,935	357,651,708
Évolution au cours de l'exercice		
Montant distrait des revenus de l'exercice	204,000,000	135,700,000
Excédent des pertes sur prêts subies au cours de l'exercice sur la provision pour pertes sur prêts, établie sur la moyenne des pertes subies au cours des cinq derniers exercices (incluse dans les autres frais d'exploitation)	(16,420,960)	(25,344,794)
Profits et pertes sur titres, y compris les provisions pour réduire la valeur des titres, exception faite de ceux du Canada et des provinces, à des montants n'excédant pas le cours du marché	(139,454,661)	(13,619,071)
Autres profits, pertes et postes exceptionnels, nets	(11,213,825)	2,819,092
Provision pour impôts sur le revenu, y compris un dégrèvement de \$89,000,000 (\$21,200,000 en 1980) relatif au montant distrait des revenus de l'exercice courant	87,200,000	16,936,000
Virement aux bénéfices non répartis	(89,000,000)	(104,000,000)
Total	35,110,554	12,491,227
Réserves à la fin de l'exercice		
Générales	242,233,074	198,871,300
Libérées d'impôt	163,020,415	171,271,635
Total	\$405,253,489	\$370,142,935



BANQUE ROYALE